

N° 95

# SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

*Rapporteur général.*

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES  
ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 6

**COMMERCE EXTÉRIEUR**

*Rapporteur spécial : M. Tony LARUE.*

---

[1] *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président, Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goëtschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

**Assemblée Nationale** (7<sup>e</sup> législ.) : 1003 et annexes, 1163 (annexe 9), 1167 (tome V), 1170 (tome IV) et in-8° 290.

**Sénat** : 94 (1982-1983)

---

**Loi de Finances** – Commerce extérieur.

## SOMMAIRE

	Pages
<i>I.- Principales observations de la Commission</i> .....	5
<i>II.- Examen en Commission</i> .....	7
<b>PREMIERE PARTIE : LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR</b> .....	<b>9</b>
<b>CHAPITRE PREMIER : Les résultats de 1981 et 1982 : de sérieux motifs d'inquiétude</b> .....	<b>11</b>
<i>I.- Les résultats d'ensemble</i> .....	11
<i>II.- La reprise des importations au cours du second semestre 1981</i> ...	12
<i>III.- L'aggravation du déficit depuis avril 1982</i> .....	14
<b>CHAPITRE II : Pourquoi cette dégradation ?</b> .....	<b>17</b>
<i>I.- Une cause générale : le décalage conjoncturel entre l'économie française et celle de nos partenaires</i> .....	17
<i>II.- La hausse du dollar et ses conséquences sur le coût de nos importations d'énergie</i> .....	18
<i>III.- Les effets incertains de la dévaluation</i> .....	19

<i>IV.- Le blocage des prix intérieurs</i> .....	19
<i>V.- La diminution passagère d'excédents traditionnels</i> .....	20
<b>CHAPITRE III : L'évolution de la balance des paiements</b> .....	27
<i>I.- Les transactions courantes : l'excédent des invisibles décroît</i> .....	28
<i>II.- Les mouvements de capitaux : forte progression des investissements français à l'étranger</i> .....	30
<b>CHAPITRE IV : Comment réagir ?</b> .....	33
<i>I.- Les plans de restructuration industrielle</i> .....	34
<i>II.- Les mesures immédiates</i> .....	40
- La politique de soutien au commerce courant .....	40
- Les réformes fonctionnelles .....	42
<b>DEUXIEME PARTIE : LES CREDITS DU COMMERCE EXTE-RIEUR</b> .....	45
<b>CHAPITRE PREMIER : Les crédits pour les services et organismes chargés de soutenir nos importations</b> .....	47
<i>I.- Les services de l'expansion économique à l'étranger</i> .....	47
<i>II.- Les organismes de promotion de notre commerce extérieur</i> .....	51
<b>CHAPITRE II : Les aides financières à l'exportation</b> .....	55
<i>I.- Les bonifications d'intérêt</i> .....	57

<b>II.- La prise en charge des risques à l'exportation .....</b>	<b>59</b>
- La garantie pour risques économiques .....	59
- L'assurance-crédit .....	60
- L'assurance-prospection et l'assurance-foires.....	61
 <b>CHAPITRE III : Les prêts publics à l'exportation .....</b>	 <b>63</b>
 <b>I.- L'assistance financière à la Turquie .....</b>	 <b>64</b>
 <b>II.- La consolidation des dettes commerciales des pays étrangers.....</b>	 <b>64</b>
 <b>III.- Les prêts du Trésor à des Etats étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement.....</b>	 <b>65</b>
 <b>IV.- Les prêts à la B.F.C.E. pour le financement d'achat de biens d'équipement par des acheteurs étrangers.....</b>	 <b>67</b>

## I.- PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION.

### A.- PRESENTATION GENERALE DES CREDITS.

Le tableau ci-dessous regroupe les crédits du commerce extérieur inscrits dans trois fascicules budgétaires :

- Economie et finances :
  - I.- Charges communes ;
  - II.- Services économiques et financiers.
- Comptes spéciaux du Trésor.

#### Récapitulation des crédits

(en millions de francs)

	1981	1982	1983	Variation 1982/1983 en %
I.- DEPENSES DEFINITIVES				
1.Services de l'expansion économique à l'étranger				
- fonctionnement	418,84	492,47	591,08	+ 20
- capital (crédits de paiement)	0,90	1,50	3,52	+ 135
	<u>419,74</u>	<u>494,17</u>	<u>594,60</u>	<u>+ 20,3</u>
2.Subventions aux organismes d'expansion économique	244,78	341,26	341,74	+ 0,1
3.Garantie des risques	2.594	1.891	1.270	- 32,8
4.Bonification d'intérêt	2.610	3.900	2.280	- 41,5
Total.....	<u>5.868,52</u>	<u>6.626,43</u>	<u>4.486,34</u>	<u>- 32,3</u>
II.- DEPENSES A CARACTERE TEMPORAIRE.				
1. Compte de règlement avec les gouvernements étrangers (charge nette)	+ 191,7	- 216,1	- 378	+ 74,9
2. Comptes de prêts (charge nette)	+ 715	+3.127	+3.200	+ 2,3
Total .....	<u>+ 906,7</u>	<u>+2.910,9</u>	<u>+2.822</u>	<u>- 3,1</u>

## **OBSERVATIONS DE LA COMMISSION**

**1°) La diminution des crédits consacrés aux aides à notre commerce extérieur est un phénomène plutôt heureux.**

Le tableau de la page précédente montre en effet que la diminution de près de 32 % des dépenses définitives provient essentiellement de deux postes :

– les bonifications d'intérêt où une économie de 1,6 milliard peut-être réalisée par rapport à 1982 à la suite de l'abaissement des taux d'intérêt et le relèvement du taux des crédits à l'exportation (« consensus »).

– La garantie des risques économiques : l'évolution en baisse de ce chapitre budgétaire est plus surprenante, compte tenu du développement que le ministre souhaite donner à la prospection des marchés étrangers. Elle est due essentiellement au relèvement du montant des primes versées par les assurés.

En revanche, les moyens en personnel des services du commerce extérieur ont été accrus à la suite de la création des directions régionales du commerce extérieur, création dont il y a lieu de se féliciter.

**2°) Contrairement aux souhaits de la Commission, il n'a pas paru opportun au Gouvernement de regrouper en un seul fascicule budgétaire les crédits qui iront en 1983 au commerce extérieur. Il semble que le Gouvernement veuille conserver le caractère d'administration de mission qui est celui du ministère du commerce extérieur, sans l'ériger en ministère autonome, doté d'un personnel particulier.**

**3°) L'aggravation des résultats de notre commerce extérieur à compter du 2ème trimestre 1982 (près de 10 milliards de francs de déficit mensuel) est inquiétante car elle est due surtout à une stagnation de nos importations accompagnée d'un essor des importations.**

**4°) La qualité de notre service d'expansion économique à l'étranger gagnerait à ce que le recrutement soit élargi et la formation du personnel mieux adaptée aux réalités commerciales.**

## II.- EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des finances a procédé le 30 octobre 1982 à l'examen des crédits prévus pour 1983 dans le domaine du commerce extérieur.

Elle a tout d'abord entendu l'exposé de **M. Tony Larue**, rapporteur spécial, sur la situation de notre commerce extérieur et sur l'évolution des crédits budgétaires. Elle a adopté les observations formulées à ce propos par celui-ci (Cf. I ci-dessus).

**M. Descours-Desacres** a évoqué le problème du soutien parfois insuffisant apporté par les services compétents aux exportateurs, à propose des relations maritimes France-Canada.

**M. Torre** a regretté qu'il n'existe pas de véritable ministère du commerce extérieur et qu'en particulier, celui-ci n'ait pas autorité sur la D.R.E.E.

**M. Durand** a évoqué le problème de la formation des attachés commerciaux, soit issus de l'E.N.A., soit relevant de corps plus anciens. Il a souhaité qu'une action soit entreprise rapidement afin d'améliorer l'efficacité des fonctionnaires à l'étranger.

**M. Goestchy** a souhaité, pour sa part, que la Commission s'en remettre à la sagesse du Sénat sur l'ensemble des crédits.

**M. Ballayer** a évoqué l'action de la COFACE et de la suppression de sa caution à certaines entreprises en difficulté.

**M. Duffaut**, président de séance, a estimé que la dévaluation du franc aurait dû intervenir dès mai 1981, à l'instar de ce qui vient d'être fait en Suède. Par ailleurs, il a regretté que la relance de la consumma-

tion ait été opérée en 1981 dans un contexte international difficile, qui en a atténué sensiblement l'efficacité. Quant aux difficultés de notre capacité d'exportation, phénomène ancien s'il en est, elle est due pour beaucoup, semble-t-il, à l'insuffisante qualité de nos services d'après-vente à l'étranger.

Compte tenu de ces observations, la Commission des finances a décidé, à la majorité, de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits du commerce extérieur pour 1983.

## **PREMIERE PARTIE**

### **LA SITUATION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR**

Sans entrer dans une analyse détaillée de notre commerce extérieur, il n'est pas inutile, avant d'aborder les crédits budgétaires qui lui sont consacrés, d'en résumer l'évolution récente, en 1981, et au cours des premiers mois de 1982.

## CHAPITRE PREMIER :

### LES RESULTATS DE 1981 ET 1982 : DE SERIEUX MOTIFS D'INQUIETUDE

Le déficit du commerce extérieur français a atteint 59,4 milliards de francs (1) en 1981, soit un peu moins qu'en 1980 (62 milliards).

Cette légère amélioration (+ 1,8 point) du solde de nos échanges en 1981 est la résultante de deux évolutions en sens contraire :

- en volume : une croissance 5 % de nos exportations et une stagnation de nos importations ;

- en valeur : une forte augmentation du prix de nos importations (+ 16,4 %), due à l'appréciation du dollar.

#### I.- LES RESULTATS D'ENSEMBLE

##### Evolution des échanges commerciaux

(en milliards de francs)

	1978	1979	1980	1981	Evolution 1980/1981	1982 9 mois
Importations	354,4	440,0	551,8	635,2	+ 15,1	536,16
Exportations	357,1	426,7	489,8	575,8	+ 17,6	462,66
Soldes	+ 2,7	- 13,3	- 62,0	- 59,4	+ 2,6	- 73,50
Taux de couverture en %	100,8	97,0	88,8	90,6	+ 1,8	86,3

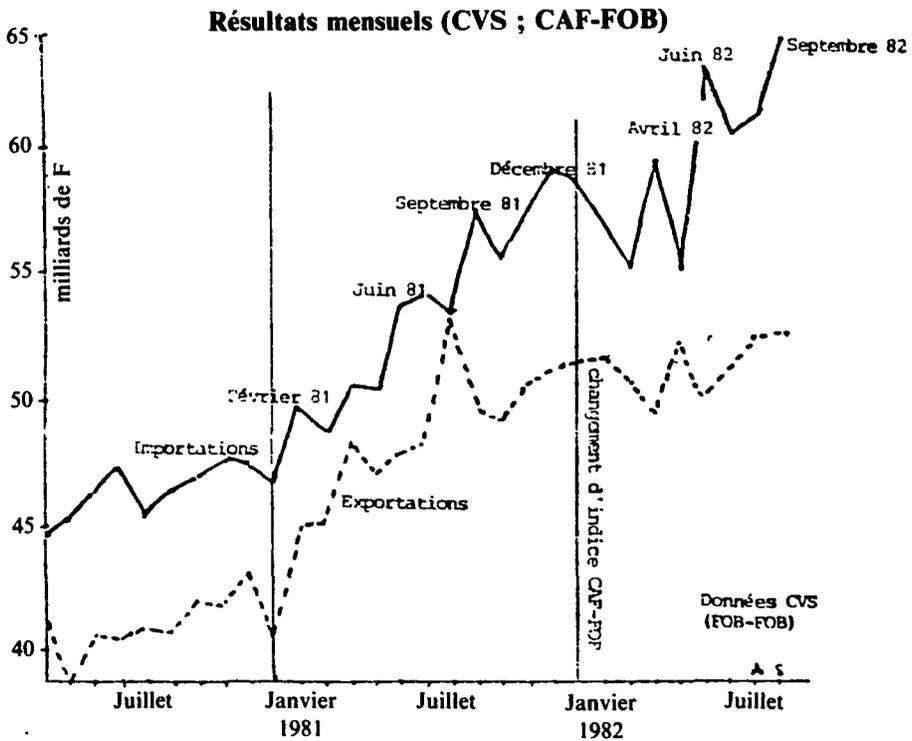
(Chiffres FOB-FOB, corrigés des variations saisonnières).

(1) Ce chiffre est homogène avec celui de 1980 et ne tient pas compte de la réforme méthodologique adoptée en 1982.

Il n'en reste pas moins que le niveau du déficit atteint depuis 1980 est préoccupant par rapport aux déficits de 10 à 20 milliards de francs enregistrés jusqu'en 1979.

En outre, ce relativement bon résultat sur l'ensemble de l'année cache une dégradation sensible du solde des échanges à compter du mois de septembre, dégradation qui s'est accélérée au cours du second trimestre 1982.

Le graphique ci-dessous traduit visuellement cette évolution.



## **II.- LA REPRISE DES IMPORTATIONS ET L'ACCROISSEMENT DU DEFICIT COMMERCIAL AU COURS DU SECOND SEMESTRE 1981.**

Comme le montrent les résultats ci-dessous, exprimés en moyennes mensuelles, la montée des importations a été sensible durant toute la deuxième moitié de l'année 1981.

Alors qu'en juin et juillet 1981, les importations augmentaient en un mois de 8 % environ, passant de 49 milliards à 53 milliards, elles atteignaient 56 milliards en novembre et 59 milliards en décembre 1981, soit une progression de 20 % par rapport à juin 1981.

## Moyennes mensuelles

(en milliards de francs ; FOB-FOB C.V.S.)

	Juin-juillet- août 1981 (1)	Septembre à nov. 1981	Décembre 1981- janvier 1982	Février-mars 1982
Importations .....	52,92	55,78	58,61	56
Exportations .....	48,18	50,07	51,68	51,13
Solde mensuel .....	- 4,74	- 5,71	- 6,93	- 4,87
Solde en rythme annuel .....	-57	-68,5	-83	-58
Taux de couverture .	91,1 %	89,8 %	88,2 %	91,3 %

(1) En raison des résultats anormaux du moins d'août, seuls ceux de juillet sont pris en compte.

Pendant ce temps, **les exportations** sont restées stables ou en progression modérée, aux environs de 50 milliards de francs. Dans ces conditions **le déficit** n'a pu aller qu'en s'aggravant : de 57 milliards de francs en rythme annuel en juillet 1981, il est passé à 68,5 milliards de francs à la fin de l'année, avec une pointe à plus de 80 milliards en décembre.

Les résultats de **février et mars 1982** ont laissé espérer un retournement de la tendance. En effet, alors que les exportations sont restées stables durant ces deux mois, les importations ont reculé sensiblement : 56,8 milliards de francs en février contre 58,6 en janvier ; 55,2 milliards de francs en mars (1). Le rythme annuel du déficit est ainsi revenu au niveau du déficit de juin 1981, c'est-à-dire **au-dessous de 60 milliards de francs**.

L'une des explications possibles de cette amélioration est la diminution notable du volume de nos achats pétroliers en février (- 14 %).

(1) Chiffres corrigés des variations saisonnières.

### **III.- L'AGGRAVATION DU DEFICIT DEPUIS AVRIL 1982.**

Les statistiques sont claires : à partir du mois d'avril, le déséquilibre observé au dernier trimestre 1981 se reproduit sous une forme plus accrue encore. Il se caractérise par :

**1°) Une stagnation persistante des exportations :** en moyenne mensuelle, l'évolution a été la suivante :

- 1er trimestre : 51,27 milliards de F (+ 1 %) ;
- 2ème trimestre : 50,61 milliards de F (- 1,3%) ;
- 3ème trimestre : 52,35 milliards de F (+ 3,4%).

Si l'on pousse plus avant l'analyse, on constate que cette médiocre évolution a son origine principalement dans trois secteurs :

- les exportations agro-alimentaires n'ont augmenté sur les sept premiers mois 1982 que de 6,1 % contre + 27 % pour la période correspondante de 1981 et + 18,7 % pour les sept premiers mois de 1980. Deux secteurs essentiels, les céréales et le sucre sont responsables de cette situation (1).

- Les exportations de biens d'équipement professionnels sont restées stagnantes : (- 5,7 % en volume au premier trimestre 1982, - 0,3 % au second).

- Les exportations d'automobiles ont fléchi en volume. Pour l'ensemble du matériel de transport le recul est de 2 % au premier trimestre 1982 et de 6,7 % au second trimestre.

#### **2°) Un accroissement brutal des importations.**

Les résultats trimestriels (en moyenne mensuelle) témoignent de cette poussée :

- 1er trimestre 1982 : 56,87 milliards de F (+ 0,5 %) ;
- 2ème trimestre 1982 : 59,47 milliards de F (+ 4,6 %) ;
- 3ème trimestre 1982 : 62,39 milliards de F (+ 4,9 %).

Cette évolution s'explique par :

- une forte augmentation des importations d'automobiles (+ 33,1 % sur les six premiers mois de l'année par rapport à la même période

(1) Voir ci-dessous chap. 2.

de 1981), de l'électronique, des appareils ménagers (+ 37,4 %) et des biens de consommation (+ 23,7 %);

– le renchérissement du dollar à partir de juin 1982 : au cours de ce mois, le prix de la tonne brute de pétrole importé est passé en effet de 1.547 F à 1.701 F. En septembre, les importations d'énergie ont été supérieures à celles du mois précédent de 2 milliards de francs. Cette situation tranche avec l'évolution des six premiers mois de l'année, au cours desquels nos importations de produits énergétiques n'ont augmenté (en valeur) que de 9 % (1) par rapport aux six premiers mois de 1981.

L'ensemble de ces observations est confirmé par le tableau ci-après qui permet de mesurer l'accroissement des importations dans les principaux secteurs économiques depuis le début de l'année.

Importations	Augmentation en %	
	1980/1981	6 mois 1981/ 6 mois 1982
- agro-alimentaires .....	+ 14	+ 18,5
- produits énergétiques .....	+ 23,4	+ 9,1
- produits intermédiaires .....	+ 6,1	+ 20,9
- biens d'équipement professionnel .....	+ 17,3	+ 19,3
- électronique, appareils ménagers .....	+ 20,2	+ 37,4
- automobiles .....	+ 27,9	+ 33,1
- véhicules utilitaires, pièces détachées .....	+ 10,8	+ 24,9
- biens de consommation .....	+ 8,7	+ 23,7
<b>TOTAL .....</b>	<b>+ 14,7</b>	<b>+ 18,2</b>

### 3°) Un élargissement inquiétant du déficit

Pour les neuf premiers mois de 1982, le déficit de la France a plus que doublé par rapport à celui qui a été enregistré de janvier à septembre 1981 : de 35,6 milliards de francs (données C.V.S.), il est passé à 73,5 milliards de francs.

(1) Malgré une baisse de 14 % des quantités importées.

### Résultats mensuels corrigés des variations saisonnières

(milliards de francs (1982))

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Importations ..	58,59	56,83	55,18	59,63	55,34	63,45	60,74	61,52	64,88
Exportations ..	51,54	51,55	50,72	49,47	52,20	50,17	51,80	52,56	52,65
Solde .....	-7,05	-5,28	-4,46	-10,16	-3,14	-13,28	-8,94	-8,96	-12,23
Taux de couverture .....	88	90,7	91,9	83	94,3	79,1	86,3	85,4	81,2

Le tableau ci-dessus le montre clairement : le déficit mensuel moyen est, depuis le mois d'avril, voisin de **10 milliards de francs** alors qu'il se situait entre 5 et 6 milliards pendant le premier trimestre 1982 :

- 1er trimestre 1982 : - 5,60 milliards de francs par mois
- 2ème trimestre 1982 : - 8,86 milliards de francs par mois
- 3ème trimestre 1982 : - 10,03 milliards de francs par mois.

Le ministre du commerce extérieur l'a annoncé : **le déficit commercial de 1982 sera de l'ordre de 100 milliards de francs.**

## CHAPITRE 2 :

### POURQUOI CETTE DEGRADATION ?

Il n'est pas très difficile de discerner les différents facteurs qui ont pesé défavorablement sur notre balance commerciale. Il est plus malaisé de déterminer leur influence exacte.

#### **I.- UNE CAUSE GENERALE : LE DECALAGE CONJONCTUREL ENTRE L'ECONOMIE FRANCAISE ET CELLE DE NOS PARTENAIRES**

La reprise, même modeste, intervenue à la fin de 1981 et au début de 1982, alors que la stagnation ou la récession frappait nos principaux partenaires commerciaux, notamment l'Allemagne Fédérale, a entraîné un accroissement des importations beaucoup plus important que prévu, en particulier avec les pays industrialisés.

#### **Soldes semestriels des échanges de la France avec les grands pays industriels**

(milliards de francs C.V.S.)

	1er semestre 1981	2eme semestre 1981	1er semestre 1982
R.F.A. ....	- 9,5	- 13,1	- 17,2
Pays-Bas .....	- 6	- 7,4	- 7,6
Etats-Unis .....	- 12	- 11,3	- 11,6
Japon .....	- 4,6	- 4,7	- 5,8

## II.- LA HAUSSE DU DOLLAR ET SES CONSEQUENCES SUR LE COUT DE NOS IMPORTATIONS D'ENERGIE

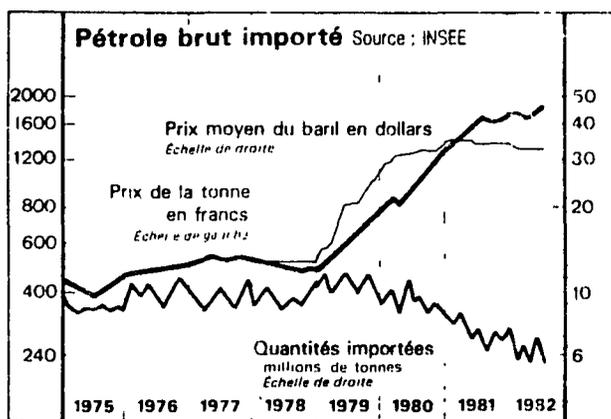
Il était inévitable que la hausse du dollar en 1981 et 1982 renchérisse nos importations d'énergie en dépit d'une diminution continue des quantités achetées. Et, de fait, malgré une détente générale des prix du marché pétrolier (le prix du baril est officiellement gelé jusqu'à la fin de 1982 à 34 dollars), la France a dépensé en 1981 30 % de plus pour ses achats de pétrole.

L'aggravation de la facture pétrolière française au cours de 1981 est certes moins important qu'en 1980. Il s'est accompagné cependant de la réduction accentuée des tonnages importés : alors que ceux-ci ont diminué (de 18 % en 1981 et 13 % en 1980), le montant de nos importations est passé de 112 à 131,5 millions de francs. Il représente aujourd'hui plus de 4 % du P.N.B.

### Importations de pétrole brut

(données brutes)

	1980	1981	1 <sup>er</sup> sem. 81	2 <sup>e</sup> sem. 81	1 <sup>er</sup> sem. 82
Tonnages (millions de tonnes) .....	110,2	90,3	46,5	43,5	39,4
Valeurs CAF (milliards de F) .....	111,8	131,5	65,1	66,4	63,6



### **III.- LES EFFETS INCERTAINS DE LA DEVALUATION**

Quant à la **dévaluation** de juin 1982, elle a immédiatement alourdi le prix de nos importations, notamment de matières premières. En revanche, ses effets bénéfiques sur les exportations tardent à se manifester. En particulier, il n'est pas certain que les prix de nos produits exportés aient toujours été corrigés à la baisse. L'expérience des précédentes dévaluations montre en effet que les entreprises françaises profitent souvent d'un ajustement en baisse du franc pour reconstituer leurs marges ; il faut se souvenir à cet égard que celles-ci ont été longtemps comprimées en raison de l'augmentation des coûts plus rapides que chez nos concurrents. C'est le cas notamment des constructeurs français d'automobiles exportant sur le marché allemand.

Ce comportement a donc limité l'effet attendu à court terme de la dévaluation sur le volume de nos exportations. Inversement, les entreprises étrangères dont la monnaie a été réévaluée ont tenté de limiter la détérioration de leur compétitivité monétaire en réduisant leurs marges. Ainsi, il paraît vraisemblable que les entreprises allemandes et néerlandaises n'ont répercuté qu'une fraction de la réévaluation du mark et du florin dans leur prix de vente en France, d'autant que leurs marges étaient considérées comme très confortables avant le 12 juin.

Confirmant cette analyse, les derniers résultats de notre commerce aux Etats-Unis (1) montre que les exportateurs français n'ont pratiquement pas profité de la hausse, pourtant substantielle, du dollar pour accroître leur part du marché américain : au 3ème trimestre 1982, le montant en valeur des exportations françaises a été sensiblement identique à celui du 3ème trimestre 1981. Elles ont donc reculé en volume.

(1) Voir « Le Monde » du 16 novembre 1982 p. 43.

**En fait, tout se passe comme si les ajustements monétaires n'avaient plus ou presque plus d'incidence sur le commerce extérieur, et comme si la politique de marges commerciales des entreprises constituait le facteur décisif.**

### **IV.- LE BLOCAGE DES PRIX INTERIEURS**

Les entreprises françaises ont parfois tendance à compenser le blocage de prix qu'elles subissent à l'intérieur des frontières par une augmentation de leur prix de vente à l'étranger.

(Voir « Le Monde » du 16 novembre 1982 p. 43.

## V.- LA DIMINUTION PASSAGERE D'EXCEDENTS TRADITIONNELS DANS CERTAINS SECTEURS

Plusieurs secteurs de production ont enregistré depuis le début de l'année des résultats sensiblement inférieurs à la moyenne des années précédentes.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ce recul par grandes catégories de produits :

### Evolution sectorielle

(milliards de francs CAF-FOB - Chiffres C.V.S.)

	Soldes					Taux de couverture (en %)				
	1980	1981	81.I	81.II	82.I	1980	1981	81.I	81.II	82.I
Produits agro-alimentaires	+ 11,7	+ 21,1	+ 11,0	+ 10,6	+ 7,2	117	127	130	126	117
Produits énergétiques	- 132,9	- 161,6	- 76,9	- 85,9	- 83,6	12	13	13	14	13
Produits industriels (1)	+ 34,2	+ 54,5	+ 27,2	+ 27,9	+ 14,8	110	114	115	113	107
Produits divers	+ 2,2	+ 2,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	- 84,8	- 83,9	- 38,0	- 45,9	- 61,7	85	87	88	87	83

(1) Comprenant la totalité des échanges de matériel militaire.

Parmi les secteurs les plus touchés, il convient de mentionner particulièrement le secteur agro-alimentaire et celui de l'automobile.

1°) En ce qui concerne tout d'abord le secteur agro-alimentaire, le tableau ci-dessous permet d'apprécier la diminution de l'excédent confortable réalisé en 1981.

### Balance commerciale agro-alimentaire

Millions de F (CAF-FOB)	7 mois 1978	7 mois 1979	7 mois 1980	7 mois 1981	7 mois 1982
Importations	31.553	32.893	34.976	39.702	47.336
Exportations	32.248	37.053	44.019	55.904	59.319
Solde	+ 695	+ 4.160	+ 9.043	+16.202	+11.983
Taux de couverture	102,2 %	112,6 %	125,8 %	138,8 %	125,3 %

Nomenclature : NGP 24 premiers chapitres.

Sur l'ensemble des sept premiers mois de l'année 1982 la balance commerciale agro-alimentaire française a dégagé un excédent de **12 milliards de francs** inférieur de 4,2 milliards de francs à celui obtenu l'année dernière pour la même période (**+ 16,2 milliards de francs**).

Les exportations françaises ont atteint 59,3 milliards de francs pour sept premiers mois 1982 contre 47,3 milliards pour les sept mois 1981 soit une progression de + 6,1 % seulement.

Les importations agro-alimentaires ont progressé nettement plus vite (+ 19,2 %) passant de 39,7 à 47,3 milliards de francs.

Le taux de couverture a, en conséquence, régressé de près de 13 points (125,3 % contre 138,8 %).

De même, l'évolution mensuelle des échanges extérieurs agro-alimentaires au cours des sept premiers mois 1982 s'inscrit en net retrait par rapport à celle observée l'an dernier comme l'indique le tableau suivant.

**Soldes mensuels  
Total produits agro-alimentaires**

Milliards de francs	1981	1982
- janvier	+ 1,70	+ 1,08
- février	+ 2,81	+ 2,57
- mars	+ 2,48	+ 2,34
- avril	+ 2,81	+ 1,44
- mai	+ 2,03	+ 1,52
- juin	+ 2,36	+ 1,26
- juillet	+ 2,00	+ 1,76

Cette situation résulte :

- d'une régression des excédents obtenus dans les secteurs des céréales et du sucre d'un montant total de **2,5 milliards de francs** (dont 1,2 milliard pour le sucre) ;

- d'une stagnation de l'excédent relatif aux produits laitiers ;

- d'une aggravation générale de la situation de l'ensemble des secteurs déficitaires soit, globalement, **4,2 milliards de francs** de déficit en plus.

Toutefois, ces effets négatifs ont été atténués par :

- une progression des soldes positifs dans un certain nombre de secteurs (bovins et viandes bovines, vins et spiritueux, aviculture) d'une valeur globale de **2,5 milliards de francs**.

Au plan géographique, le fait nouveau, pour ces sept premiers mois 1982, est la régression (- 9,5 % globalement en valeur) des exportations françaises destinées aux pays hors CEE et en particulier à quelques pays « à risques » (Iran, Irak, Pologne...).

Il est intéressant de remarquer que la plupart des facteurs à l'origine de cette évolution sont largement indépendants de la politique économique intérieure.

En fait, notre excédent agro-alimentaire repose sur un nombre relativement restreint de produits. Dès que les quatre ou cinq secteurs essentiels sont touchés par une mauvaise récolte ou quelque phénomène économique international, la balance commerciale s'en ressent. Ainsi en est-il des céréales et du sucre qui représentent aujourd'hui près du tiers de nos exportations. Or, en 1982 (1), les exportations de céréales vers les pays tiers ont baissé de 38,2 %. Parallèlement, les cours sur le marché mondial du sucre ont vivement reculé entraînant une baisse de 33,2 % du prix moyens de la tonne exportée.

### Principaux secteurs des exportations agro-alimentaires françaises

	1977		1978		1979		1980		1981	
	Millions de francs	%								
<i>Céréales</i> . . . . .	8 517	18,2	12 017	21,6	13 465	21,0	16 732	21,5	20 996	21,7
dont blé . . . . .			5 883		6 339		8 969		12 735	
<i>Vins, vermouths, spiritueux</i> . . . . .	7 647	16,3	9 991	18,0	11 106	17,3	11 754	15,1	14 084	14,6
<i>Produits laitiers</i> . . . . .	5 990	12,8	6 008	10,8	7 309	11,4	8 568	11,0	11 406	11,8
<i>Sucre</i> . . . . .	3 409	7,2	3 534	6,3	3 620	5,6	6 222	8,0	7 293	7,5
<i>Viandes et abats</i> . . . . .	3 094	6,6	3 274	5,9	4 154	6,4	5 308	6,8	7 502	7,7
dont viandes bovines . . . . .	2 162		2 125		2 585		3 176		4 197	
<i>Animaux vivants</i> . . . . .	2 662	5,6	3 379	6,0	3 869	6,0	4 325	5,5	5 290	5,4
dont bovins vivants . . . . .	2 373		3 029		3 529		3 782		4 468	
<i>Fruits et légumes</i> . . . . .	2 793	5,9	3 170	5,7	3 994	6,2	4 589	5,9	5 623	5,8
dont : fruits . . . . .	1 661		1 852		2 181		2 491		2 995	
dont : légumes . . . . .	1 132		1 318		1 813		2 098		2 628	
<i>Produits de la minoterie</i> . . . . .	1 892	4,0	2 083	3,7	2 467	3,8	3 209	4,1	3 903	4,0
Total 8 secteurs . . . . .	36 004	64,9	43 456	78,4	49 984	78,1	60 707	78,2	76 097	78,9
Total P.A.A. . . . .	46 761	100,0	55 417	100,0	63 950	100,0	77 669	100,0	96 419	100,0

2°) La situation est quelque peu différente dans l'automobile, dans la mesure où la réduction de l'excédent commercial résulte d'un faisceau de causes beaucoup plus liées au comportement des entreprises françaises.

(1) Sept premiers mois.

La pénétration du marché automobile français, on le sait, s'est accélérée dans le courant de l'année 1982, au point qu'un déficit de 400 millions de francs a même été enregistré au mois de juillet (données (C.V.S.)). Sur les huit premiers mois de l'année, l'évolution des immatriculations de véhicules a été la suivante :

**Parts des constructeurs français et des constructeurs étrangers  
dans les immatriculations de voitures neuves au  
cours des huit premiers mois de l'année**

	8 mois			
	1981	1982	Variation (en %)	Pénétration (en %)
Citroën . . . . .	176 102	172 079	- 2,3	12,9
Peugeot . . . . .	(170 941)	168 416	(- 1,5)	(12,6)
Talbot . . . . .	(57 000)	(75 863)	(+ 33,1)	(5,7)
Peugeot/Talbot . . . . .	227 941	244 279	+ 7,2	18,3
Renault . . . . .	478 713	509 768	+ 6,5	38,2
<b>Total France*</b> . . . . .	<b>882 816</b>	<b>926 160</b>	<b>+ 4,9</b>	<b>69,4</b>
<b>Total Etranger . . . . .</b>	<b>327 649</b>	<b>407 476</b>	<b>+ 24,4</b>	<b>30,6</b>
<b>Total général . . . . .</b>	<b>1 210 465</b>	<b>1 333 636</b>	<b>+ 10,2</b>	<b>100</b>

*En nombre de voitures (sauf indication contraire).  
(\* ) y compris divers.*

D'après l'analyse faite par le Gouvernement (1), cette dégradation résulte de quatre facteurs :

- 1° La détérioration de la compétitivité des constructeurs français : le gonflement des coûts salariaux et le maintien d'un différentiel d'inflation important avec nos principaux partenaires ont conduit à une diminution de la compétitivité de nos modèles. Elle est aujourd'hui en très grande partie restaurée par les deux réajustements monétaires.

- 2° La restructuration du groupe P.S.A. a induit dans un premier temps un certain nombre d'effets pervers, en particulier au niveau des concessionnaires. Le groupe devrait maintenant pouvoir bénéficier à plein des effets positifs du regroupement (économies d'échelle, organes communs à de nombreux modèles, réseau unique pour Peugeot et Talbot,...).

- 3° L'absence de renouvellement important de la gamme française jusqu'à une période récente a coïncidé avec la sortie de nombreux modèles étrangers, en particulier de nos constructeurs allemands. Ce déphasage est déjà en train de se réduire avec l'arrivée sur le marché de la Samba, de la R 9, de la BX-Citroën et de nouvelles versions pour la 305 et l'Horizon.

- 4° Les conflits sociaux du printemps ont entraîné la « perte » de 100.000 véhicules d'après la Chambre syndicale des constructeurs automobiles, dont 65.000 pour le seul groupe P.S.A. Les événements ont pesé d'autant plus lourd que le marché intérieur était en train de redémarrer du fait d'une augmentation de la demande et que le lancement de nouveaux modèles (la Samba en particulier) a été freiné compte tenu de l'impossibilité des constructeurs nationaux de livrer leurs clients, tant en France qu'à l'étranger.

- 5° Les constructeurs étrangers, à l'affût de la moindre défaillance, ont su exploiter ces faiblesses passagères, ce qui explique que le taux de pénétration du marché français ait dépassé 40 % en juillet et se situe légèrement au-dessus de 30 % pour les huit premiers mois de l'année. Leurs marges confortables leur ont permis d'intensifier leurs efforts commerciaux : campagnes de rabais importants et de reprises et intensification de la publicité. D'une manière générale, nos constructeurs doivent affronter une concurrence de plus en plus virulente, sur un marché qui se rétrécit, d'autant que l'offensive japonaise confortée par des coûts de production inférieurs (de l'ordre de 20 à 30 %) continue sur les marchés tiers.

(1) Réponse à la question écrite de M. Tourné n° 19.952, J.O. du 1.11.1982.

\*\*

Il est devenu banal de déplorer que, malgré certains atouts indéniables (notamment sur le plan de la recherche d'économies d'énergie), l'industrie française régresse sur le marché intérieur face à la concurrence étrangère. Cette évolution qui est, certes, indiscutable doit cependant être tempérée par deux observations complémentaires : **ce phénomène est loin d'être spécifiquement français** et l'Allemagne elle-même rencontre aujourd'hui des difficultés du même ordre. De même, les Etats-Unis et tous les pays d'Europe sont déficitaires à l'égard du Japon. En outre, comme le montre le tableau ci-dessous l'augmentation du taux de pénétration des produits étrangers sur le marché intérieur est allé de pair avec **un accroissement sensible du taux d'exportation**. Nous achetons relativement plus à l'étranger, mais nous lui vendons également davantage. Il serait illusoire de s'attendre à ce que la France soit le seul pays où une telle évolution se manifeste. Le commerce mondial s'est à la fois spécialisé et amplifié, pour le meilleur et pour le pire.

**Pénétration du marché intérieur et taux d'exportation  
dans les industries manufacturières  
Pourcentages, aux prix constants de 1970**

	Part dans les exportations françaises 1980	Taux de pénétration (1)			Taux d'exportation (2)		
		1970	1979	1980	1970	1979	1980
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>20.9</b>						
Minerais et métaux ferreux	5.3	22.0	31.1	31.8	24.2	38.2	40.4
Minerais, métaux non ferreux	3.2	50.0	54.2	55.0	24.0	33.4	29.9
Matériaux de construction	0.8	12.4	18.1	18.6	8.0	10.2	9.7
Verre	0.9	16.0	30.9	32.1	29.6	41.6	42.1
Chimie de base	6.8	36.0	55.3	55.6	36.0	56.6	56.5
Papier, carton	1.3	19.2	27.2	28.1	8.4	14.8	15.5
Caoutchouc, matières plastiques	2.6	16.1	28.7	29.0	20.5	30.2	30.1
<b>Biens d'équipement professionnel</b>	<b>19.0</b>						
Construction mécanique	10.1	29.2	44.8	49.9	27.1	50.7	50.1
Matériel électronique professionnel	8.9	21.8	42.0	48.2	21.5	33.5	31.3
<b>Biens d'équipement ménager</b>	<b>1.0</b>						
Automobile, transport terrestre	9.3	17.9	27.8	30.6	40.0	53.3	53.6
<b>Construction navale, aéronautique, armement</b>	<b>5.9</b>						
		15.7	24.4	29.7	24.1	76.1	75.6
<b>Biens de consommation</b>	<b>11.6</b>						
Parachimie, pharmacie	3.3	8.4	14.3	15.3	16.3	23.0	27.6
Textiles, habillement	5.2	11.8	32.2	34.1	20.1	28.4	29.8
Cuir, chaussures	0.6	13.3	36.6	39.2	24.5	20.1	20.0
Bois, meubles, divers	1.8	14.6	24.6	26.2	11.6	14.0	13.6
Presse, édition	0.7	7.6	12.7	12.7	6.5	9.1	9.4
<b>Total</b>	<b>67.9</b>						

(1) Importations/(production de la branche + importations - exportations).

(2) Exportations/(production de la branche + importations - exportations).

Source : INSEE, *Tableau d'échanges interindustriels*.

## CHAPITRE 3 :

## L'EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

L'année 1981 a été marquée, en ce qui concerne l'ensemble de nos relations financières avec l'extérieur par une détérioration de notre position monétaire extérieure de 71,3 milliards de francs, position qui était restée stable en 1980 (- 0,89 milliard). Depuis le début de l'année 1982, cette tendance ne s'est pas sensiblement infléchie puisque, pour le premier semestre 1982, notre position extérieure s'est à nouveau dégradée de 38,5 milliards de francs.

## Balance des paiements

(Données brutes en millions F)

	1981				1982	
	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Année	1er trimestre (*)	2e trimestre (**)
<b>● TRANSACTIONS COURANTES</b>	+ 6 025	- 9 503	- 10 547	- 25 769	- 16 693	- 22 520
COMMERCE EXTÉRIEUR . . . . .	- 5 929	- 13 857	- 19 297	- 54 032	- 21 826	- 26 780
INVISIBLES . . . . .	+ 6 821	- 954	+ 3 853	+ 8 268	+ 535	- 570
Négoce . . . . .	+ 1 216	- 307	+ 58	- 981	- 273	- 70
Services . . . . .	+ 10 569	+ 5 905	+ 10 853	+ 32 351	+ 7 707	+ 6 285
Transferts . . . . .	- 4 964	- 6 552	- 7 058	- 23 102	- 6 899	- 6 785
AUTRES BIENS ET SERVICES . . . . .	+ 5 133	+ 5 308	+ 4 897	+ 19 995	+ 4 598	+ 4 830
<b>● MOUVEMENTS DE CAPITAUX</b>	- 24 431	- 17 013	+ 4 633	- 33 336	+ 9 514	- 6 930
LONG TERME . . . . .	- 10 724	- 8 850	- 301	- 20 964	- 2 225	- 990
Crédits commerciaux . . . . .	- 6 629	- 3 471	- 7 427	- 22 544	- 7 830	- 7 850
Emprunts autorisés nets . . . . .	+ 9 360	+ 6 620	+ 10 940	+ 33 590	+ 13 830	+ 13 980
Investissements directs . . . . .	+ 1 338	- 5 269	- 7 222	- 11 895	2 911	- 1 490
Investissements du secteur public . . . . .	- 95	- 545	- 177	- 1 219	- 25	- 90
Prêts . . . . .	- 6 021	- 2 462	+ 4 833	- 4 312	- 2 191	- 1 530
Investissements de portefeuille . . . . .	- 8 677	- 3 723	- 1 298	- 14 584	- 3 098	- 4 010
COURT TERME DU SECTEUR PRIVÉ . . . . .	- 13 707	- 8 163	+ 4 934	- 12 372	+ 11 739	- 5 940
<b>● ERREURS ET OMISSIONS</b> . . . . .	- 5 665	+ 1 450	- 5 020	- 12 176	- 4 580	+ 2 700
<b>● VARIATION DE LA POSITION MONÉTAIRE EXTÉRIEURE</b> . . . . .	+ 24 071	+ 25 066	+ 10 934	+ 71 281	+ 11 759	+ 26 750
Secteur bancaire . . . . .	- 11 803	+ 7 607	+ 26 434	+ 42 671	+ 3 680	+ 5 690
Secteur public . . . . .	+ 35 874	+ 17 459	- 15 500	+ 28 610	+ 8 079	+ 21 060

\* Chiffres semi-définitifs

\*\* Chiffres estimés.

## **I.- LES TRANSACTIONS COURANTES : L'EXCEDENT DES INVISIBLES DECROIT**

Le tableau de la page suivante permet d'identifier les postes de la balance des transactions courantes expliquant les moins bons résultats de la balance des paiements courants en 1981 et 1982. Ce sont :

**1°) L'accroissement du déficit commercial** : on ne reviendra pas sur ce point qui a été précisé au cours des pages précédentes.

**2°) L'interruption de la tendance à l'amélioration des échanges d'invisibles** constatée jusqu'en 1980. La détérioration se constate sur presque tous les postes :

- négoce international : d'importants contrats d'achat pétroliers ont été passés à la suite du conflit Irak-Iran ;
- transports : accroissement du déficit du fret maritime à la suite de la hausse du dollar et de l'augmentation des taux de fret ;
- intérêts et revenus du capital : la hausse des taux d'intérêt a entraîné un accroissement des intérêts versés par les entreprises à l'étranger ;
- voyages et tourisme : le traditionnel excédent s'est sensiblement réduit depuis un an ;
- les transferts d'économies de travailleurs vers l'étranger se sont accrus ;
- les transferts publics ont été marqués par un déficit accru, lié à l'augmentation de notre contribution à la CEE.

**3°) Deux postes seulement des invisibles ont connu une évolution favorable :**

- les grands travaux et la coopération technique ;
- les recettes des services gouvernementaux français, en raison des intérêts élevés servis sur nos réserves placées à l'étranger.

## Balance des invisibles

	(m (milliards de francs))		
	1980	1981	1982 (6 mois) (1)
<b>1. Négoce international (2)</b>	<b>+ 1,54</b>	<b>- 0,98</b>	<b>- 0,34</b>
<b>2. Echanges de services</b>	<b>+ 35,24</b>	<b>+ 32,35</b>	<b>+ 13,99</b>
- Services liés au commerce extérieur (3)	- 2,02	- 8,70	- 4,82
- Grands travaux et coopération technique	+ 16,96	+ 20,60	+ 11,30
- Intérêts, dividendes et revenus du capital	+ 9,65	+ 4,25	- 0,43
- Salaires et rémunérations du travail	- 1,01	- 1,69	- 1,04
- Brevets et redevances	- 2,24	- 2,46	- 1,78
- Voyages et tourisme	+ 9,40	+ 8,11	+ 4,60
- Autres services (4)	+ 0,72	+ 5,08	+ 1,38
- Services gouvernementaux (5)	+ 3,77	+ 7,35	+ 2,40
<b>3. Transferts unilatéraux</b>	<b>- 17,58</b>	<b>-- 23,10</b>	<b>-- 13,68</b>
- Economies de travailleurs	- 10,90	- 12,95	- 5,96
- Autres transferts privés (6)	+ 0,58	+ 0,60	+ 0,14
- Dons et transferts publics (7)	- 7,25	- 10,75	- 7,87
<b>Solde global</b>	<b>+ 19,21</b>	<b>+ 8,27</b>	<b>- 0,03</b>

(1) Résultats provisoires.

(2) Achats et ventes à l'étranger sans importation en France.

(3) Commissions, frais accessoires aux marchandises, transports assurances.

(4) Travail à façon, services de gestion, redevances de cinéma, divers.

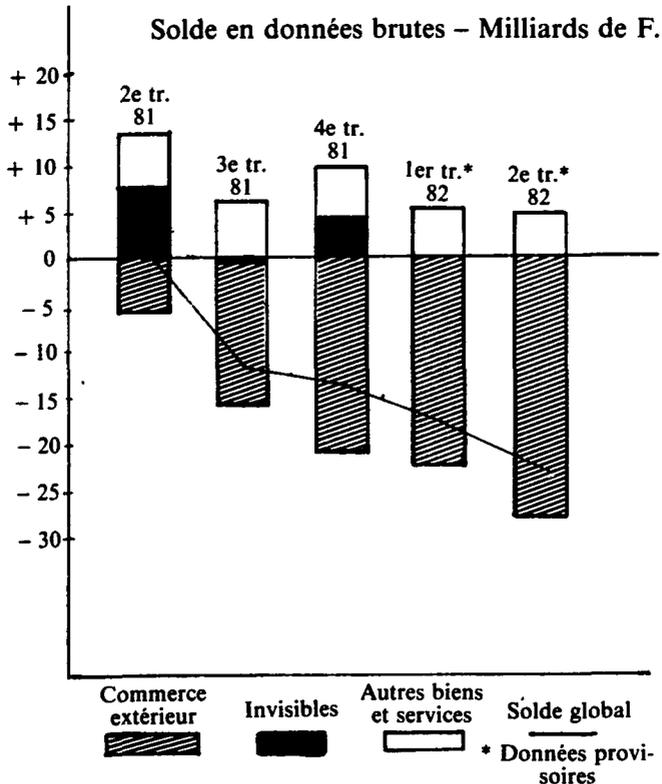
(5) Services diplomatiques, frais de fonctionnement des organismes internationaux, intérêts sur les réserves de la France placées à l'étranger.

(6) Dons, collectes.

(7) dont participation au budget de la CEE.

Au total, on peut constater que le déficit des transactions courantes s'est aggravé depuis le dernier trimestre 1981, le solde positif des invisibles étant pratiquement réduit à néant et le déficit commercial ayant connu l'augmentation que l'on sait.

### Evolution trimestrielle de la balance des transactions courantes



## II.- LES MOUVEMENTS DE CAPITAUX : FORTE PROGRESSION DES INVESTISSEMENTS FRANCAIS A L'ETRANGER

La balance des capitaux est restée déficitaire de 33,3 milliards de francs en 1981 et de 16,4 milliards de francs pour les six premiers mois de 1982. Cependant, en comparant les résultats des six premiers mois de 1981 et ceux des six premiers mois de 1982 (1), il apparaît que les mouvements de capitaux ont été plus favorables en 1982 et ont permis de résorber en grande partie l'aggravation du déficit commercial :

Le tableau de la page 27 permet d'apprécier l'évolution de chacun des postes de la balance des mouvements de capitaux.

(1) Chiffres provisoires.

## Equilibre général de la balance des paiements

(milliards de francs)

Solde des transactions courantes			Solde des mouvements de capitaux		
	6 mois 1981	6 mois 1982		6 mois 1981	6 mois 1982
- Commerce extérieur (1)	- 20,9	- 48,6	- Long terme	- 11,8	- 3,2
- Invisibles	+ 5,4	0	- Court terme	- 9,1	+ 5,8
- Autres biens et services	+ 9,8	+ 9,4			
	- 5,7	- 39,2		- 20,9	+ 2,6

↓

Erreurs et omissions	
6 mois 1981	6 mois 1982
- 8,6	- 1,9

↓

Variation de la position monétaire extérieure	
6 mois 1981	6 mois 1982
- 35,2 (2)	- 38,5 (2)

(1) Chiffres différents des chiffres douaniers (chiffres des paiements).

(2) Le signe - indique ici un accroissement de notre endettement extérieur (en réalité, on adopte conventionnellement le signe + pour réaliser l'équilibre comptable de la balance des paiements).

**Le plus intéressant est celui des investissements directs, et particulièrement des investissements français à l'étranger.**

Ayant chuté en 1977, légèrement régressé en 1978 et 1979, les investissements à l'étranger ont connu une forte croissance en 1980, qui s'est encore accélérée en 1981. Cet accroissement très net (+ 111 % en brut ; + 88,5 % en net) s'explique essentiellement par le quintuplement des investissements bruts et le sextuplement des investissements nets à destination des **Etats-Unis**, dû essentiellement aux investissements pétroliers. En effet, hors Etats-Unis, les investissements nets chutent de 44,6 % en terme réel.

Fait exceptionnel, les investissements français à l'étranger représentent en 1981 presque le double des investissements étrangers en France, en brut comme en net. En effort rapporté à la FBCF (indicateur du niveau d'investissement en France) et au PIB, on constate également une forte progression en 1981.

Ces diverses indications ne doivent pas faire perdre de vue le retard très net que la France accuse en matière d'investissement à l'étranger. Dans la plupart des pays tant développés qu'en voie de développement et à l'exception de l'Afrique noire francophone, la France se place comme 6ème à 10ème investisseur étranger derrière des pays comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Suisse.

Les chiffres provisoires des cinq premiers mois de 1982 (9.471 MF d'investissement brut) révèlent un tassement assez net ; l'ampleur des fluctuations trimestrielles rend néanmoins tout pronostic particulièrement aléatoire.

Le niveau élevé des liquidations d'investissement (plus d'un tiers du montant des investissements bruts de l'année) révèle un assez fort taux de retour des capitaux investis à l'étranger, au-delà des retombées économiques, financières et stratégiques générées pour ce type d'investissement. Il révèle également l'importance de la rotation des capitaux investis à l'étranger.

Le tableau ci-après retrace cette évolution.

### Evolution des investissements français à l'étrérieur

(en millions de F.F.)

	Investissements français		Variation annuelle (en %)		Taux d'inflation de l'année	Effort d'investissement net à l'étranger rapporté à la FBCF (en %)	Effort d'investissement net à l'étranger rapporté au PIB (en %)
	Bruts	Nets	Brute	Nette			
1975	8 135	6 162	+ 14,7	+ 28	9,6	1,82	0,42
1976	12 568	8 428	+ 54,5	+ 36,7	9,9	2,16	0,50
1977	11 439	6 671	- 9	- 21	9	1,58	0,35
1978	12 017	8 131	+ 5	+ 22	9,7	1,77	0,37
1979	12 596	8 414	+ 5	+ 3,5	11,8	1,61	0,34
1980	18 055	13 307	+ 43	+ 58	13,6	2,22	0,48
1981	38 264	25 079	+ 111	+ 88,5	14	3,83	0,81

## CHAPITRE 4 :

### COMMENT REAGIR ?

A l'évidence, la dégradation de notre commerce extérieur appelle une action de redressement. Aucune nation ne peut conserver sans dommage un déficit annuel de 100 milliards de francs.

Certes, comme on a eu l'occasion de l'indiquer, un certain nombre de facteurs échappent à l'action directe du gouvernement, notamment les cours des matières premières et les fluctuations des monnaies. Il reste que l'on ne peut se résigner et laisser jouer les règles aveugles du libéralisme économique. Des actions ont été décidées, qui touchent aussi bien le long terme que le court terme.

#### ***I.- LES PLANS DE RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE.***

Ces mesures sont sans doute les plus efficaces. Leur inconvénient, néanmoins, est de n'être sensibles au niveau des résultats du commerce extérieur qu'à long terme.

Elles doivent cependant être prises, et beaucoup l'ont déjà été sous forme de « plans » embrassant toute une branche économique ou une « filière » dont le but de la rationaliser et de la rendre compétitive vis-à-vis de l'étranger.

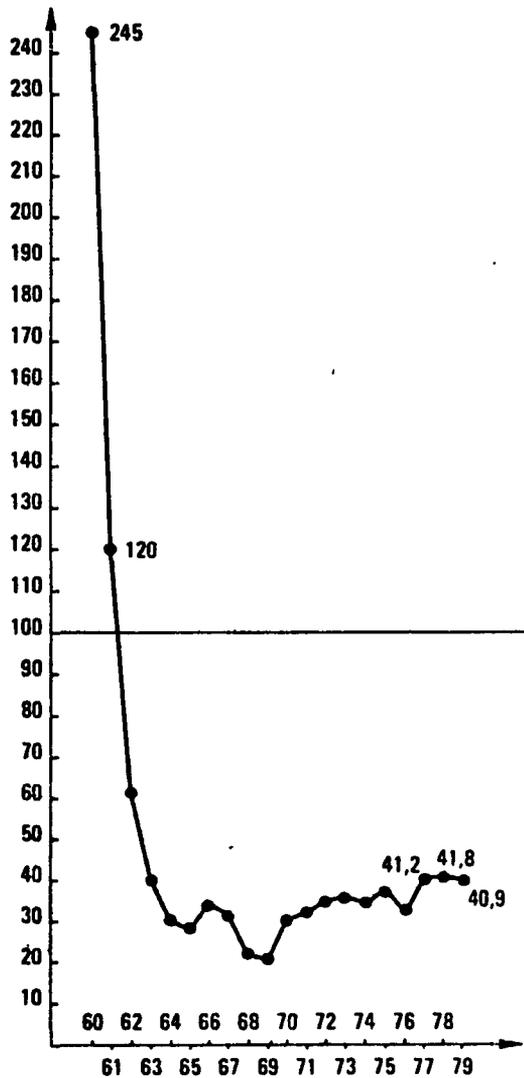
##### **1. La filière « bois ».**

La filière bois française regroupe 80.000 entreprises et fait travailler 640.000 personnes (l'industrie automobile n'emploie que 450.000 personnes). Son poids économique est comparable à celui des industries agro-alimentaires. La matière première bois existe en quantité, puisqu'un quart du territoire national est couvert de forêts. Pourtant, le déficit de la balance commerciale française en bois et produits dérivés dépasse 7 milliards de francs depuis six ans. La France ne subvient qu'aux deux tiers de ses besoins en bois.

« Il n'est pas tolérable que notre forêt produise des bois de haute qualité qui sont trop souvent exportés pour revenir ensuite sous forme d'importation de produits transformés... l'industrie de l'ameublement est une activité à haute valeur ajoutée, créatrice d'emplois ». (rapport Méo-Bétolaud).

Le déficit de l'ameublement atteint 2,3 milliards de francs. Le taux de couverture de nos besoins par les importations dépasse à peine 40 %. L'industrie française n'a pas résisté à l'ouverture des frontières européennes : la chute a été brutale dans les années 1960-1964. (cf. graphique ci-après).

**Ameublement**  
**Commerce extérieur :**  
**évolution du taux de couverture**



La structure du tissu industriel composé d'une multitude de petits fabricants mal organisés constitue un handicap majeur. Le secteur de la distribution est en effet très concentré en France et les négociants préfèrent souvent passer commande auprès de gros producteurs étrangers plutôt que de s'adresser à un grand nombre d'entreprises françaises.

Des mesures, dont les premières remontent à août 1979 ont été prises, qui ont permis d'injecter dans ce secteur un certain nombre de concours financiers. En outre, une mission a été confiée à M. Duroure, député des Landes, dont les propositions n'ont certes pas fait l'unanimité mais devraient permettre de s'attaquer au fond du problème.

## **2. Le plan machine-outil.**

Le programme de développement de l'industrie française de la machine-outil, arrêté en conseil des ministres du 2 décembre 1981, s'articule autour de deux types d'action :

– Le développement des sociétés de machines-outils, par le biais d'une quinzaine de contrats d'entreprises réorganisant le secteur aux fins de constituer des entités industrielles compétitives, cette action incluant le développement de l'industrie française des principaux composants.

Plusieurs projets déposés par les industriels sont en cours d'instruction. Ceux-ci intéressent les principales sociétés du secteur avec lesquelles des contrats d'entreprise seront conclus.

– La mise en oeuvre d'un programme d'innovation technologique et de formation prévoyant la constitution de trois pôles technologiques nationaux.

Des programmes de recherche précis dans les domaines de la conception des machines et des procédés de mise en forme des matériaux sont en cours d'élaboration par les trois organismes destinés à devenir des pôles technologiques nationaux : l'A.D.E.P.A., le C.E.R.M.O. et l'E.N.S.A.M.

A cela s'ajoute une action visant la croissance et la reconquête du marché intérieur pour les machines-outils à commande numérique, grâce à l'adoption de deux mesures prioritaires :

– la procédure M.E.C.A. (incitation à l'acquisition de matériels de conception avancée), qui vise un double objectif : inciter les P.M.I. fran-

çaises à acquérir des matériels de haute technologie et corriger en partie l'écart de compétitivité qui existe entre les industriels français et les constructeurs étrangers.

– La régionalisation des structures d'intervention de l'A.D.E.P.A., qui vise à relever le degré de compétence technologique des P.M.I. et à accélérer ainsi l'automatisation de leur outil de production. Ceci doit permettre non seulement d'accroître la compétitivité des industries manufacturières, mais aussi de créer, grâce à la croissance du marché intérieur de machines-outils à commande numérique, les conditions indispensables au relèvement de l'industrie française de la machine-outil.

Le programme de régionalisation de l'A.D.E.P.A. prévoit la constitution de dix antennes régionales dans les régions de forte concentration industrielle.

Les antennes régionales dont la mission sera l'information, la formation, l'assistance technique et le conseil auprès des P.M.I. en matière d'automatisation de la production, seront dotées d'équipements de haute technologie, condition indispensable de l'efficacité de leurs actions.

### **3. Le plan textile.**

En 1980, le déficit extérieur de ce secteur a été de 3 milliards de francs. Actuellement, la pénétration du marché de ce secteur en termes physiques est de l'ordre de 50 % et risque de s'aggraver dans les années à venir.

La France dispose cependant d'atouts importants avec des outils novateurs, comme des filaures à turbine, le métier à tisser sans navette et la coupe automatique pour la confection, mais ces outils représentent un investissement élevé (1 million de francs par poste de travail).

L'objectif du plan textile est de promouvoir une industrie dynamique, créative, de haute technologie et efficace par :

– la création d'un centre de promotion du textile et de l'habillement qui aura pour mission la mise en place d'une banque de données économiques et commerciales, la coordination des actions de promotion en France et à l'étranger, la concertation avec les distributeurs, la définition d'une politique de qualification des produits, en liaison avec les consommateurs, ainsi qu'une meilleure coordination des actions en faveur de la créativité.

– La promotion de la créativité en liaison avec la profession.

– Le développement de l'innovation et de la technologie. De grands programmes technologiques seront lancés, auxquels l'Etat participera financièrement et qui porteront notamment sur le secteur des machines textiles.

– Le soutien à l'investissement. La modernisation des entreprises sera facilitée par la simplification des procédures existantes. L'accès aux prêts participatifs (C.I.D.I.S.E.), aux crédits de politique industrielle (C.P.I.) sera simplifié et rendu accessible à un plus grand nombre d'entreprises (dossier unique, régionalisation et allègement des conditions d'accès).

Le rôle du comité de gestion des taxes parafiscales doit être renforcé, notamment dans la définition et la promotion d'opérations d'investissements et de restructuration par filières (ces opérations pourront être complétées par des crédits de politique industrielle).

Parallèlement, une attitude très énergique dans les négociations internationales reste indispensable.

#### **4. Le plan cuir.**

L'ensemble de la profession du cuir représente 1.300 entreprises et 93.000 salariés.

L'objectif est d'amener les fabricants et les commerçants à reconquérir une partie du marché français de la chaussure, mis à mal par la concurrence italienne, et de favoriser une bonne relance.

L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de sauvegarder 6.000 emplois, d'en créer 4.000 et de réduire le déficit de la balance commerciale, qui est actuellement de 1,5 milliard de francs.

Les actions engagées visent deux points essentiels :

– la suppression de tous les mouvements spéculatifs sur le marché du cuir ;

– le plan tannerie.

La France est le premier producteur de veaux et le troisième de bovins d'Europe. Cependant, 80 % des peaux sont traitées à l'étranger et sont ensuite réimportées.

L'Etat signera des contrats avec les industriels afin que ceux-ci s'engagent à maintenir l'emploi et à mettre en oeuvre des investissements de productivité.

L'aide accordée proviendra des crédits de politique industrielle d'une part, et d'une fraction de la taxe parafiscale d'autre part. En outre, des prêts participatifs pourront être accordés. Cette mesure concernera plus particulièrement les entreprises qui développeront les activités dans le cuir dit de « semelle activités » ou de « refente ». De plus, la création de 10 groupements régionaux est envisagée.

En matière d'exportation, l'objectif est de gagner 15 % en trois ans sur les marchés étrangers.

### **5. Le papier carton et l'imprimerie de labeur.**

La balance commerciale de ce secteur est déficitaire et le nombre de sociétés en difficulté s'accroît régulièrement.

Plusieurs secteurs sont en crise : la pâte, soumise à la concurrence nord-américaine et scandinave, le journal, soumis à la concurrence canadienne et scandinave, et le carton, surcapacitaire au niveau européen.

Ces difficultés s'expliquent par des raisons structurelles.

L'industrie des pâtes et papiers est une industrie de matières premières, capitalistique (il faut 2 F d'investissement pour produire 1 F de pâte par an, et 3 F pour 1 F de papier) et soumise, dans presque tous les secteurs, à une concurrence internationale dure.

L'approvisionnement en bois se fait à un coût élevé, du fait de l'absence de coupes à blanc, de l'insuffisance de coupes d'éclaircie, de la concurrence du bois de chauffage, et de la séparation totale de l'industrie papetière des autres industries du bois, au contraire de ce qui se passe en Scandinavie et en Amérique du Nord.

Les investissements ont été, ces vingt dernières années, insuffisants et plus orientés vers des améliorations de machines existantes que vers de grands projets ; d'où des usines non compétitives, en raison surtout de la petite taille des machines.

Les marchés s'internationalisent de plus en plus ; pour la pâte et les papiers de grande sorte, les prix directeurs sont américains et, le plus souvent, cotés en dollars.

Devant ce manque de productivité, les investisseurs privés refusent, depuis un certain temps, de s'intéresser au secteur.

Un programme d'action peut redresser la situation. Six groupes de travail ont été lancés par le ministre de l'Industrie fin décembre 1981. Ces six groupes composés de producteurs, d'utilisateurs, d'experts et de fonctionnaires, travaillent sur les secteurs des pâtes, de la presse, de l'impression-écriture, de l'emballage, du carton, et sur l'environnement économique et technique.

Leurs rapports permettront de définir une stratégie et de proposer des mesures, en liaison avec les ministères concernés.

## II.- LES MESURES IMMEDIATES.

Les actions que l'on vient de présenter sont seules de nature à combattre en profondeur le déficit commercial français. Elles ne peuvent cependant porter leurs fruits avant plusieurs années.

Force est donc pour le gouvernement de recourir, à court terme, à des mesures d'application immédiate susceptibles de contenir la dégradation de la situation. C'est ce qui a été entrepris.

### 1. La politique de soutien au commerce courant.

On le sait, les résultats de nos échanges avec les pays industriels sont loin d'être satisfaisants. Le tableau ci-après, qui analyse les résultats de nos échanges par zones géographiques, ne laisse aucun doute à cet égard.

#### Résultats par zones géographiques (résultats semestriels)

(CAF-FOB ; C.V.S.)

	Soldes (en milliards de F)			Taux de couverture en %		
	81.I	81.II	82.I	81.I	81.II	82.I
- C.E.E. (dont R.F.A.)	-11,5 (-9,5)	-18,8 (-13,1)	-28,4 (-17,2)	92 (80)	88 (77)	84 (72)
- Autres pays de l'OCDE (dont USA)	-15,1 (-12)	-13,9 (-11,3)	-18,6 (-11,6)	77 (53)	81 (60)	76 (58)
- O.P.E.P.	-33,2	-28,6	-24,5	45	53	58
- Pays de l'Est	- 0,8	- 5,6	- 6,6	94	67	61
- Autres pays	+13,2	+ 9,1	+ 9,5	141	124	124

L'idée de soutenir activement le commerce courant, notamment celui qui porte sur les produits industriels et de consommation échangés avec les pays développés s'impose d'elle-même.

Cette action suppose également l'établissement d'un meilleur équilibre entre le commerce courant et les grands contrats.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du montant des grands contrats conclus avec l'étranger. On observera l'extraordinaire progression (quintuplement en 9 ans) de ce type d'opérations, qui représente aujourd'hui 15,8 % du total de nos exportations. .

**Evolution des marchés civils conclus (1973-1981)**  
**(Part française transférable)**

(milliards de F)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Complexes industriels .....	5,7	13,5	12,7	13,4	12,1	11,0	10,2	12,3	11,4
Ensembles énergétiques .....	3,8	6,7	9,4	11,6	9,3	5,7	6,9	9,9	6,1
Aménagement du territoire ...	1,8	6,5	7,8	9,5	10,7	10,5	15,9	20,6	20,3
Aéronefs et construction navale .....	2,4	11,7	2,2	1,2	1,4	2,0	9,2	9,5	15,8
Biens d'équipement individualisés .....	4,1	9,6	9,2	10,5	10,6	11,1	12,9	19,8	28,2
Total biens d'équipement et travaux .....	17,8	48,0	41,3	46,2	44,1	40,3	55,1	72,1	90,8
Biens de consommation .....	0,9	0,7	0,6	0,9	2,1	1,4	3,0	4,0	0,5
Total contrats civils .....	18,7	48,7	41,9	47,1	46,2	41,7	58,1	76,1	91,3

Néanmoins, cette procédure est coûteuse en raison des garanties du risque économique qu'elle nécessite de la part de l'Etat. Le coût des grands contrats, en effet, a atteint 17,5 milliards de francs en 1981 contre 4,4 milliards en 1978.

C'est dans cette perspective que s'est inscrite la réforme intervenue en janvier 1982. Celle-ci a porté sur les points suivants :

a) *La mise en oeuvre de crédits à l'exportation libellés et financés en devises* : appliquée depuis mai 1982, elle permet à nos exportateurs de proposer des conditions de crédit (taux et durées) semblables à ceux des exportateurs et des banques allemands, japonais ou américains. Le but recherché est de :

– maintenir notre compétitivité par rapport aux offres libellées dans des devises à bas taux d'intérêt.

– alléger le poids des bonifications d'intérêt, qui constituent le poste essentiel de nos aides à l'exportation.

– favoriser, en termes de balance des paiements, les répercussions positives des contrats à l'exportation en accélérant les rentrées de devises qui peuvent en résulter. En particulier, la garantie de change sur le cours à terme des devises pourra être utilisée pour des contrats financés sur crédit en devises.

*b) Le relèvement à deux reprises (octobre 1981 et juillet 1982) des taux d'intérêt du « consensus » sur les crédits à l'exportation.* Le dernier accord intervenu est valable jusqu'en mai 1983. Les négociations qui devront s'engager probablement en mars prochain seront évidemment marquées par la crise financière mondiale et par la baisse générale des taux d'intérêt. La France devra y faire preuve de la plus grande fermeté afin qu'elles ne débouchent pas sur un accord trop favorable à certains pays comme les Etats Unis et le Japon.

*c) L'aménagement de la garantie du risque économique, (hausse des franchises, suppression de la prime D.T.S.etc...) sera précisé au chapitre suivant, de même que la réforme des primes de la C.O.F.A.C.E. (hausse de 15 % du taux de la prime et réexamen des modes de calcul des primes).*

*d) Simplification et adaptation aux besoins des P.M.E. de la procédure de l'assurance-prospection*

## **2. Les réformes fonctionnelles.**

Plusieurs mesures sont intervenues depuis un an, qui tendent à doter le pays des structures d'intervention propres à renforcer le dynamisme commercial de nos entreprises.

*a) Création des directions régionales du commerce extérieur (cf. ci-dessous 2ème partie).*

*b) Création de la Commission consultative du commerce international.*

Créée par un décret du 3 août 1982, la Commission consultative du commerce international a pour mission de déterminer l'existence et d'é-

valuer les préjudices subis par l'économie française du fait d'importations excessives, brutalement accrues, ou de pratiques commerciales déloyales. Il s'agit donc d'éclairer l'action de l'administration dans la surveillance des importations et d'exercer une vigilance comparable, dans ce domaine, à celle dont font preuve nos principaux partenaires commerciaux. La Commission pourra recueillir toute information sur les importations en cause mais n'aura pas de pouvoir d'investigation. Ses avis seront publics et motivés.

La création de cette commission répond à une nécessité au moment où l'internationalisation croissante des économies des pays industriels ne doit pas conduire à une acceptation passive de la division internationale du travail qui risquerait d'entraîner la disparition de pans entiers de l'activité nationale. Mettre fin à une concurrence abusive ou déloyale (dumping, subventions abusives, contrefaçons, etc...) suppose, dans le cadre de nos engagements internationaux, de connaître avec précision la nature et l'ampleur du préjudice que subit un secteur économique donné en raison des importations incriminées. L'appréciation de ce préjudice aura plus de poids dès lors qu'elle sera le fait d'un organisme indépendant de l'administration. Plusieurs pays étrangers disposent d'organismes comparables et en font une des pièces maîtresses de leur politique de l'importation : il s'agit du Canada, de l'Australie et des Etats-Unis (International Trade Commission).

On doit souligner que la Commission est indépendante : elle est composée de personnalités choisies en fonction de leurs compétences. Elle peut être saisie aussi bien par le gouvernement que par les industriels ou les organisations professionnelles.

*c) La mise en place d'une sous-direction de la politique de l'importation au sein de la D.R.E.E. Cette sous-direction a une triple mission :*

– surveiller l'évolution des importations de produits sensibles (en liaison avec la Commission consultative du commerce international).

– observer les politiques suivies par nos principaux concurrents en matière de commerce international ; défense des producteurs français contre les concurrences anormales des pays tiers ; mise en oeuvre de la politique commerciale en liaison avec la Communauté Européenne.

Bien entendu, cette nouvelle sous-direction travaille en étroite liaison avec les autres services qui, dans l'administration, ont également à reconnaître des problèmes d'importation ; tel est le cas, en particulier, de la Direction générale des douanes.

Cette politique à double détente – modernisation du tissu industriel à long terme, renforcement des mesures de surveillance des importations à court terme – devrait permettre à la France d'éviter de recourir à des mesures ouvertement protectionnistes. C'est du moins le pari sur lequel elle repose.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LES CREDITS BUDGETAIRES DU COMMERCE EXTERIEUR**

Malgré les demandes réitérées de votre Commission, ces crédits ne sont toujours pas regroupés dans un document unique, ce qui serait pourtant justifié, vu l'importance des sommes en cause. Ils sont donc inscrits dans trois fascicules budgétaires : charges communes, comptes spéciaux du Trésor, Services économiques et financiers.

Toutes ces dépenses peuvent être regroupées sous trois rubriques :

- les moyens mis à la disposition des services et organismes français chargés de promouvoir nos exportations ;
- l'ensemble des aides financières à l'exportation (garanties, assurances, bonifications d'intérêt, etc) ;
- les prêts publics consentis aux exportateurs ou aux Etats étrangers qui commercent avec la France.

## CHAPITRE 1 :

### LES CREDITS DES SERVICES ET ORGANISMES CHARGES DE SOUTENIR NOS EXPORTATIONS

Notre expansion économique à l'étranger dépend à la fois des Services extérieurs du Ministère de l'Economie et des finances et d'organismes privés ou para-publics.

#### *I.- LES SERVICES DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER.*

1. Les crédits budgétaires prévus à cet effet dans le fascicule des « Services économiques et financiers » sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

(en millions de F)

	1981	1982	1983	Variations 1982/1983 (en %)
1. Dépenses de personnel				
. agents titulaires (31-83)	68,54	77,03	100,67	+ 30,7
. agents contractuels et auxiliaires (31-84)	232,59	275,08	325,19	+ 18,2
. Indemnités (31-85, 31-91)	1,66	1,77	4,24	+199,5
. Dépenses sociales (33-90, 33-91)	11,51	17,13	20,51	+ 19,7
	314,30	371,01	450,61	+ 21,4
2. Matériel et remboursement de frais (34-82)	105,45	121,45	140,37	+ 15,6
3. Divers	-	-	0,10	-
Total dépenses de fonction- nement	419,75	492,46	591,08	+ 20
Achats et aménagements d'immeubles (C.P.) (57-10)	420,65	493,96	595,54	+ 20,6

La progression spectaculaire des dépenses d'investissement s'explique par l'achat, la construction ou l'aménagement de logements de fonction et de locaux administratifs, et par une participation à la construction de l'ambassade de France à Washington. Leur montant reste néanmoins modéré.

Le gonflement des divers chapitres relatifs au personnel et au matériel des services de l'expansion économique est dû à **la mise en place des directions régionales du commerce extérieur**. Cette mesure implique en particulier **la création nette de 107 emplois**, correspondant à un crédit nouveau de 26,98 millions de francs ; mais, compte tenu des transferts opérés à partir du C.F.C.E., le coût net de l'opération est peu élevé : 4,7 millions de francs.

La création par décret du 6 septembre 1982 de directions régionales du commerce extérieur manifeste la volonté du gouvernement d'améliorer la qualité du soutien apporté à l'effort d'exportation des entreprises françaises en permettant en particulier à celles dont le siège et l'activité se trouvent en province, de disposer d'interlocuteurs proches et compétents susceptibles de les conseiller et de les guider utilement.

Ces directions se substitueront, en l'étoffant, au réseau d'action régionale existant depuis 1965 et qui était rattaché au C.F.C.E. Il est envisagé de porter le nombre des implantations actuellement de quatorze à dix-huit d'ici la fin de 1982 par la création de quatre nouvelles directions à Amiens, Besançon, Nantes et Clermont-Ferrand. Quatre autres directions devraient pouvoir être réalisées en 1983, complétant ainsi la mise en place du dispositif d'action régionale.

Les emplois regroupés dans ces directions varieront, selon l'importance de celles-ci, entre trois et huit agents. Afin de les pourvoir, cent vingt-deux emplois nouveaux ont été ouverts, se répartissant comme suit :

- 22 postes de directeurs régionaux ;
- 37 postes d'attachés régionaux ;
- 41 postes de personnel de secrétariat ;
- 22 postes d'agents de service.

Quatre-vingt-sept de ces cent-vingt-deux emplois seront pourvus par des agents jusqu'ici en fonction dans les missions régionales du centre français du commerce extérieur.

Les actions seront assurées par le nouveau réseau des directions régionales :

– la diffusion de l'information et le conseil auprès des instances régionales et locales afin de donner leur pleine efficacité aux initiatives en faveur de la promotion des exportations ;

– la coordination des initiatives et interventions des différentes administrations concernées par le commerce extérieur afin d'éviter les doubles emplois et une dispersion des efforts ;

– l'assistance directe aux entreprises pour leur permettre de disposer d'informations précises et détaillées sur les réglementations nationales et étrangères en matière de commerce extérieur, les marchés étrangers susceptibles de les intéresser, et de bénéficier, dans les meilleures conditions possibles, des procédures financières mises à leur disposition pour les aider à promouvoir leurs exportations.

△

**2. En ce qui concerne les Services à l'étranger**, les effectifs demeurent stables depuis 1981. Aucune création d'emploi n'est envisagée pour 1983.

#### Effectifs budgétaires des S.E.E.E.

	1979	1980	1981	1982
Nombre d'implantations (postes et antennes) .....	184	187	190	190
Effectifs budgétaires :				
– agents titulaires .....	186 (1)	186 (1)	191(1)	191 (1)
– agents contractuels .....	1.180	1.255	1.270	1.270
– agents auxiliaires étrangers .....	590	615	711	711
– V.S.N.A.....	205	205	205	205
.....				
<b>TOTAL .....</b>	<b>2.161</b>	<b>2.261</b>	<b>2.377</b>	<b>2.377</b>

(1) dont 6 attachés agricoles.

Au plan géographique, on observe un certain redéploiement des moyens du service à l'étranger dans le but de renforcer l'implantation des postes dans les zones géographiques qui présentent le meilleur potentiel de développement pour nos exportations. Deux groupes de pays ont donc été particulièrement visés. Tout d'abord, les pays nouveaux à croissance rapide, et singulièrement les pays pétroliers, qui offrent des débouchés en forte croissance pour nos biens d'équipement et où 22 postes ont

été créés ou renforcés depuis deux ans (dans le seul Golfe Arabe, le nombre des postes est passé de 4 à 9). Les pays hautement industrialisés, dont notamment l'Amérique du Nord et l'Europe Septentrionale, ont également fait l'objet d'une attention spéciale avec la création de 4 postes nouveaux et le renforcement de nombreux postes existants ; ces pays sont en effet les meilleurs clients pour nos industries de biens de consommation et de produits agro-alimentaires et demeurent nos partenaires commerciaux les plus stables.

En ce qui concerne le rôle et l'efficacité mêmes du Service de l'expansion économique à l'étranger, votre Commission des finances s'est posé deux questions :

a) *Ne faut-il pas revoir la formation* dans le domaine commercial et économique de certains de nos attachés commerciaux ? Même pour ceux qui sont issus de l'E.N.A., une bonne connaissance du milieu de l'entreprise et de la pratique de l'exportation ne serait pas superflue. Une formation par voie de **stages** avant la prise de fonction devrait pouvoir être envisagée.

b) *Ne faut-il pas revoir également la composition actuelle des services à l'étranger* de façon à transformer le caractère de nos missions qui constituent trop souvent de simples antennes diplomatiques peu familiarisées avec la pratique des marchés et les difficultés concrètes des entreprises ?

Les agents en poste à l'étranger devraient se mettre véritablement **au service des entreprises** françaises d'une part, en obtenant des renseignements concrets et exploitables ; d'autre part, en devançant les besoins sur place des sociétés.

Sans doute, il y aurait lieu, pour parvenir à ces objectifs, non seulement de reconsidérer les **méthodes de travail** dans les postes de l'expansion économique mais aussi de reclasser dans l'administration centrale un certain nombre de fonctionnaires en place qui ne répondent manifestement pas au profil que doit désormais présenter l'attaché commercial.

## II.- LES ORGANISMES DE PROMOTION DE NOTRE COMMERCE EXTERIEUR.

Les crédits correspondants figurent dans le fascicule « Services économiques et financiers ». Le tableau ci-dessous précise leur montant.

(en millions de F)

	1981	1982	1983	Variation %
Centre français du commerce extérieur (chap.44-84, art.10)	117,11	152,27	139,36	- 8,5
Comités français des manifestations à l'étranger (art.20)	31,81	43,86	49,37	+ 12,6
Bureau international des tarifs douaniers (art.30)	0,23	0,25	0,25	-
Bureau international des expositions (art.40)	0,04	0,04	0,05	-
Total (chap.44-84)	149,19	196,42	189,03	- 3,6
ACTIM (chap.44-88, art.10)	95,59	119,83	127,71	+ 6,6
Projets de développement économique (art.20)	-	25	25	-
Total (chap.44-88)	95,59	144,83	152,71	+ 5,9
TOTAL	244,78	341,26	341,74	-

On notera la diminution des crédits affectés au C.F.C.E. et la progression modérée des crédits de l'assurance-foire et de l'ACTIM (1).

1°) En ce qui concerne le Centre français du commerce extérieur, celui-ci a fait approuver en 1979 un plan de développement pluriannuel prévoyant une augmentation rapide de ses effectifs et de ses moyens, notamment informatiques. A l'heure actuelle, il emploie 560 personnes et dispose d'un budget financé à 83 % par l'Etat.

La diminution des crédits prévus pour 1982 (- 8,5 %) s'explique par la mise en place des directions régionales du commerce extérieur. On a vu en effet (cf. I ci-dessus) que les activités exercées jusqu'à présent par le C.F.C.E. en matière d'actions régionales vont être reprises par ces nouvelles directions. Le montant de la subvention allouée au centre a pu ainsi être réduit de 22,26 millions de francs, soit 12,11 millions rémunérant 87 agents et 10,15 millions de frais de fonctionnement.

(1) Agence pour la coopération technique, industrielle et économique.

**2°) Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger** voit ses crédits augmenter de façon modérée (+ 12,6 %). En outre, une partie de la dotation du C.F.C.E. lui est rétrocédée sous forme de subvention (23,7 millions de francs en 1981). On rappelle que l'objet de ce Comité est d'aider les entreprises françaises qui participent à des expositions et foires à l'étranger. Il constitue, malgré son statut d'association de la loi de 1901, une annexe du C.F.C.E. Ses dirigeants sont ceux du Centre, ses personnels sont gérés par le C.F.C.E. et son budget est inclus dans celui du Centre. Le Comité organise et soutient dans le monde entier la présence française au sein des expositions étrangères à vocation générale ou spécialisée. En 1981, 110 manifestations ont été inscrites au programme du Comité, qui ont rassemblé approximativement 2.000 exposants français.

**3°) L'agence pour la coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.)** reçoit + 8 millions de francs de crédits supplémentaires au titre de dépenses de fonctionnement.

L'action de cette agence tend à soutenir nos exportations de biens d'équipement et de prestations de service auprès des **pays en développement**. Cette action s'exerce principalement par l'organisation ou la prise en charge de stages et missions offerts à des experts ou spécialistes étrangers en France ou français à l'étranger.

Par souci d'efficacité, l'A.C.T.I.M. concentre volontairement son action sur les pays en voie de développement relativement rapide : Mexique, Indonésie, Brésil, Chine, Irak, Vénézuéla, Inde, Grèce, Argentine, etc...

Les secteurs pour lesquels la coopération technique a été particulièrement active demeurent d'une part ceux qui font l'objet d'une forte demande mondiale comme l'agro-alimentaire et les transports, spécialement ferroviaires, et les aménagements aéroportuaires, d'autre part, ceux où la valeur ajoutée est importante, comme les télécommunications, l'informatique, l'électronique et l'automatisation ; d'autres secteurs importants du point de vue des débouchés pour l'industrie française ont été également privilégiés comme l'électricité et le gaz, les énergies nouvelles, la recherche minière et les aménagements hydrauliques.

D'autre part, l'activité de l'A.C.T.I.M. est contrôlée par le Ministère de l'Economie et des finances (direction des relations économiques extérieures) et coordonnée au sein d'une commission interministérielle à laquelle participent des représentants des divers ministères intéressés et du C.F.C.E.

Au plan budgétaire, il convient de noter qu'une économie de 2 millions de francs a pu être réalisée sur les crédits de l'A.C.T.I.M. pour 1983 par rationalisation de la gestion.

**4°) Un crédit de 25 millions de francs est, comme en 1982, affecté à des « projets de développement économique ». Il servira à financer des études pour la promotion des exportations d'ingénierie.**

## **CHAPITRE 2 : LES AIDES FINANCIERES A L'EXPORTATION.**

Les aides directes ou indirectes à l'exportation se traduisant par une charge financière pour le Trésor sont multifformes et il n'est pas aisé d'en faire un recensement exact.

Cependant, d'après les informations fournies par l'administration, leur montant s'élèverait à **quelque 17 milliards de francs en 1981**. En cinq ans, celui-ci aurait été multiplié par quatre. Le tableau ci-dessous retrace cette évolution ainsi que la ventilation des diverses aides.

**Coût de l'ensemble des procédures d'aide à l'exportation**

(millions de francs courants)

	1977	1978	1979	1980	1981
1) Coût de l'alignement sur les conditions de crédit pratiquées par nos concurrents ("consensus")					
. Réescompte de la Banque de France	1.370	1.350	2.100	3.960	7.300
. Compte de gestion Trésor/BFCE (bonifications d'intérêts)	1.010	773	1.284	2.218	5.000
	2.380	2.123	3.384	6.178	12.300
2) Coût de l'assurance à l'exportation					
. Coût de l'assurance-crédit dont:	- 572	594	1.669	2.098	1.755
- résultats nets comptables de la COFACE pour le compte de l'Etat	(- 586)	(172)	(1.508)	(1.020)	(75)
- consolidations nettes du Trésor public	(14)	(422)	(161)	(1.078)	(1.680)
. coût net de l'assurance-prospection et de l'assurance-foire	25	53	53	60	118
3) Coût net de la garantie du risque économique	1.679	1.060	1.241	1.136	975
TOTAL 1) + 2) + 3)	3.512	3.830	6.347	9.472	15.148
Pour mémoire: coût budgétaire des prêts du Trésor (aide au développement)	569	600	823	1.201	2.489
TOTAL	4.081	3.430	7.170	10.673	17.637

## **I.- LES BONIFICATIONS D'INTERETS.**

Sous cette rubrique, on peut ranger :

### **1°) Le coût de réescompte de la Banque de France.**

La perte de recettes pour le budget de l'Etat due au réescompte par la Banque de France de la fraction à moyen terme des crédits exportation au taux privilégié de 6 %, est appréciée en multipliant l'encours moyen des créances à l'exportation réescomptées par l'Institut d'Emission, par le différentiel d'intérêt existant, sur l'année étudiée, entre le taux moyen du marché monétaire au jour le jour et le taux bonifié de réescompte (6 %) applicable en l'espèce.

Il s'agit là d'un coût budgétaire, conventionnel certes (sa traduction positive dans le budget de l'Etat pourrait prendre une forme légèrement différente), mais réel.

Le coût de cette procédure, qui avait progressé au taux annuel de 33,3 % sur la période 1973-1980, a presque doublé (+ 84 %) en 1981, atteignant 7.300 millions de francs contre 3.960 millions en 1980.

### **2°) Les bonifications accordées par l'Etat (compte Trésor/BFCE)**

Le coût net pour le Trésor résultant de la gestion de ce compte est passé de 1.284 millions de francs en 1979 à 2.218 millions de francs en 1980 et, en 1981, à 5.193 millions.

Les principales opérations concernées ont été les suivantes :

(millions de F)

	1980	1981
Bonification des paiements progressifs en crédit acheteur	1.490	2.608
Bonification des préfinancements à taux stabilisé	200	511
Bonification des préfinancements vins et eaux de vie	57	140
Coût net des ressources apprécié par la différence entre le produit des paiements et le coût des emprunts	471	1.010

Le préfinancement sous forme de paiements progressifs représente toujours la charge la plus élevée de ce compte de gestion (50 % de son coût total). Toutefois c'est le coût de la « part long terme » des crédits pris en charge par la B.F.C.E. pour le compte de l'Etat qui a enregistré en 1981 la plus forte augmentation, passant de 471 à 1.070 millions de francs (soit + 127 %).

Les causes essentielles des variations constatées sont les suivantes :

– En ce qui concerne les bonifications d'intérêt qui ont représenté, en 1980, 70 % du coût total des aides directes à l'exportation (81 % hors charge budgétaire des prêts gouvernementaux), le **différentiel d'intérêt** existant entre les taux internes français et ceux du consensus de l'OCDE a crû sensiblement. En effet, sur la période 1973-1980, les taux à l'exportation n'ont pas été sensiblement modifiés (6,5 % pour un crédit à 7 ans en 1973, 7,75 % pour un crédit identique sur un pays pauvre à partir du 1er juillet 1980) alors que le taux de base bancaire s'est trouvé en moyenne majoré de 4 à 5 points.

– Depuis la fin de 1981, les **taux du consensus** ont été, en deux étapes successives, sensiblement réévalués (le taux du crédit atteignant aujourd'hui plus de 12 % pour les pays riches) ce qui devrait, à terme, se traduire par une économie importante du coût de ces bonifications. Cette économie cependant ne peut être, pour l'essentiel, enregistrée immédiatement, la plupart des bonifications actuellement versées à l'Etat l'étant au titre de contrats signés une ou plusieurs années auparavant, et qui ont été conclus sur la base des taux du consensus alors en vigueur.

Le montant des bonifications versées en 1981 a été d'autant plus élevé qu'outre l'accroissement du différentiel de taux, on a enregistré l'an dernier une forte croissance des contrats signés, dont une grande partie bénéficie de crédits à long et moyen terme. Le montant des contrats signés en 1981 a atteint 110 milliards de F pour le seul matériel civil (contre 80 milliards en 1980 et 60,5 milliards en 1979) dont 75,6 milliards ont fait l'objet de crédits à moyen et long terme, et 34 milliards ont prévu soit un règlement au comptant, soit un crédit inférieur à 19 mois.

Pour 1983, une diminution importante des charges pour bonification d'intérêts est prévue (- 41,5 %). Comme on l'a indiqué, la décre prévisible des taux d'intérêt et le relèvement des taux du consensus (novembre 1981 et juillet 1982) auront des effets sensibles sur les concours publics mis en place l'année prochaine.

## II.- LA PRISE EN CHARGE DES RISQUES A L'EXPORTATION.

Compte tenu de la disparition du système de garanties de prix antérieur à la réforme de 1960, les risques à l'exportation font l'objet de trois sortes de garanties :

- la garantie pour risques économiques,
- la garantie d'assurance-prospection et foires,
- la garantie d'assurance-crédit.

Le tableau ci-dessous résume les dotations affectées à ces diverses garanties dans le budget des charges communes.

(en millions de F)

	1981	1982	1983	Variation 1982/1983 %
- Garantie pour risques économiques (chap.14-01 art. 60)	2.000	1.275	1.070	- 8,2
- Garantie d'assurance-prospection et foires (chap.14-01. art.70)	593	616	200	- 67,5
<b>TOTAL</b>	<b>2.594</b>	<b>1.891</b>	<b>1.270</b>	<b>- 32,8</b>

### 1°) La garantie pour risques économiques.

Elle a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportations conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés. Les marchés éligibles à cette garantie doivent en outre comporter un prix de base minimal de deux millions de francs et s'exécuter sur une période d'au moins douze mois. Toutefois, le seuil d'éligibilité des contrats est ramené, pour les petites et moyennes entreprises, à 1 million de francs lorsque leur montant représente au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. La procédure est réservée aux exportations à destination de pays extérieurs à la C.E.E. et est utilisée exclusivement par les exportateurs de biens d'équipement.

En pratique, cette garantie permet donc de compenser durant la période de fabrication d'un bien, la différence d'inflation entre la France et ses partenaires étrangers. Elle a entraîné **une charge de 1.136 millions de francs en 1980 et de 975 millions en 1981** .. Cependant les variations du montant de cette charge ne traduisent pas fidèlement son coût annuel réel car elles dépendent du rythme de liquidation des dossiers. En dépit des mesures prises en 1977 qui rendaient plus restrictives les conditions d'accès à cette procédure, le montant total des contrats pris en garantie a presque doublé entre 1977 et 1980, passant de 25,678 milliards de francs à 43,348 milliards. Il a atteint 52 milliards de francs en 1981.

Pour 1983, les crédits inscrits au chapitre 14-01 (article 60) du budget des charges communes s'élèvent à **1,07 milliard de francs**, montant en diminution par rapport à 1982, compte tenu du relèvement des primes et de la franchise intervenue en 1982.

## 2°) L'assurance-crédit.

Cette garantie accordée par la **COFACE (1)**, permet de couvrir les entreprises, banques et établissements financiers contre les **risques extraordinaires** qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportations (risques politiques, monétaires, catastrophiques).

Pour chaque catégorie de risque un « ticket modérateur » (au minimum 5 %) est laissé à la charge de l'exportateur ou de la banque, la quotité garantie ne pouvant dépasser 90 % en cas d'opérations financées par crédits fournisseurs et 95 % en cas de financement par crédits acheteurs.

Après plusieurs années d'excédents quasi ininterrompus, **l'assurance-crédit est devenue déficitaire depuis 1978**. Les deux postes : résultats de la COFACE et consolidations du Trésor, permettent, cumulés, d'apprécier le déficit global de la procédure. Celui-ci atteint **1.755 millions en 1981 contre 2.098 millions en 1980**.

**Les résultats déficitaires de la COFACE sont dus essentiellement à l'indemnisation de sinistres de nature politique**, liés notamment aux événements d'Iran (en 1980, ceux-ci ont entraîné le versement d'un milliard de francs d'indemnité sur un total d'indemnités égal à 3,75 milliards de francs).

En revanche, la part revenant aux **prêts de consolidation du Trésor public français** dans le coût de l'assurance-crédit a connu une progres-

(1) Compagnie française d'assurance pour le Commerce extérieur.

sion rapide. Les rééchelonnements de dettes qui sont une modalité particulière et sans doute inévitable de notre aide au développement ont atteint 1.680 millions de francs en 1981 contre 1.080 millions en 1980 et 160 seulement en 1979. Cette évolution est liée à la dégradation de la situation de nombreux pays en développement dépourvus de pétrole.

Au total, compte tenu de l'intervention du Trésor qui prend de plus en plus à sa charge le poids des accords de consolidation, ainsi que l'augmentation des sommes récupérées, le déficit de la COFACE a pu être ramené de 1,508 milliard de francs en 1979 à 76 millions de francs en 1981. La diminution progressive de la charge liée aux sinistres sur l'Iran explique ce retour à l'équilibre de la COFACE, favorisé en outre par le relèvement des primes intervenu en 1982.

### 3°) L'assurance-prospection et l'assurance-foires.

Elles sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés.

a) *L'assurance-foire* couvre les frais exposés par les entreprises à l'occasion d'une manifestation commerciale agréée. Une liste des manifestations auxquelles s'applique automatiquement cette garantie est établie et diffusée au mois de novembre pour l'année suivante ; en cours d'année, et sur demande d'un groupement professionnel ou d'une entreprise, une manifestation non prévue au programme initial peut être incluse. La gestion de la procédure a été décentralisée à toutes les délégations régionales de la COFACE. Les dépenses éligibles comprennent la location du stand, son aménagement, les frais de transport et d'emballage ainsi que des voyages. La COFACE est amenée à intervenir à la fin de l'exposition sur présentation des comptes de l'entreprise. L'indemnité versée, qui est normalement égale à 50 % des frais exposés, peut être remboursée par l'entreprise sur les ventes réalisées dans un délai de un à trois ans après l'exposition.

La durée et le pourcentage du remboursement à la COFACE sur chaque affaire conclue (appelé « taux d'amortissement ») sont variables selon l'importance du budget couvert.

b) *L'assurance-prospection* est gérée également par la COFACE sous la tutelle de la D.R.E.A. Elle repose sur un principe simple : assurer le financement partiel des dépenses de prospection d'un marché étranger (réseau commercial, publicité, études, adaptation des produits) pendant

la période où cette prospection n'a pas encore engendré de recettes de ventes, puis quand celles-ci surviennent, – et si elles surviennent – l'exportateur restitue progressivement à la COFACE les indemnités versées par elle.

En cas d'échec toutefois, ces indemnités restent acquises à l'entreprise, qui est ainsi garantie contre le risque financier de la prospection à l'étranger.

Sur cette base commune, se sont développés, au cours des années récentes, un grand nombre de régimes spécifiques. Ainsi, parallèlement à l'assurance-prospection « normale » a été créée en 1975, une **assurance-prospection « simplifiée » (APS)**, réservée aux P.M.E. (chiffre d'affaires inférieur à 500 millions de francs) et dont les conditions d'octroi plus « forfaitaires » permettent une instruction et une décision rapides. Ce mécanisme s'applique également avec quelques ménagements, à la couverture des frais engagés par une entreprise à l'occasion d'un appel d'offres international (**assurance-offre**) lors de la réalisation d'études de marchés (**assurance étude de marchés**).

Ces procédures rencontrent un succès incontestable quant au nombre des entreprises touchées. Le nombre de polices signées a progressé de 48 % en 1981.

### CHAPITRE 3 :

#### LES PRETS PUBLICS A L'EXPORTATION.

Ces prêts sont retracés dans divers comptes spéciaux du Trésor. Leur solde net est indiqué dans le tableau ci-dessous.

	1981	1982	1983	Variation (en M.F.)
Comptes spéciaux du Trésor				
1. Compte de règlement avec les gouvernements étrangers (charge nette)				
- Consolidation des dettes commerciales (905-08)	+ 199 (1)	- 200	-366	- 166
- Assistance financière à la Turquie (905-07)	- 7,3	- 16,1	- 12	+ 4,1
2. Compte de prêts (charge nette)				
- Prêts à la B.F.C.E. (903-06)	-	+ 500	0	- 500
- Prêts à des Etats étrangers pour l'achat de biens d'équipement (903-07)	+ 715	+ 2.627	+3.200	+ 573

(1) Le signe + indique un accroissement de la dépense nette à la charge du Trésor ; le signe - indique une diminution de la charge nette du Trésor (excédent de ressources).

### ***I.- L'ASSISTANCE FINANCIERE A LA TURQUIE (compte 905-07)***

Le compte de règlement avec la Turquie retrace la participation de la France à l'assistance financière à la Turquie résultant des protocoles du 12 septembre 1963 et 23 novembre 1970, conclus entre les pays de la C.E.E. et la Turquie. Le montant de cette assistance fixé initialement à 185 millions d'unités de comptes, a été élevé à 242 millions d'unités de comptes depuis l'élargissement de la Communauté. Les prêts sont accordés par la Banque Européenne d'investissement. Aussi le compte est-il débité des versements effectués par le Trésor Français à cette banque et crédité des remboursements effectués en capital, la différence constituant la charge nette. Cette dernière sera en diminution de 4,1 milliards de francs en 1983.

### ***II.- LA CONSOLIDATION DES DETTES COMMERCIALES DES PAYS ETRANGERS. (compte 905-08)***

Ce compte retrace la charge de la consolidation, résultant des accords du « club de Paris », des dettes commerciales des pays étrangers, et notamment de celles afférentes aux prêts consentis dans le cadre du compte 903-07 (cf. 2 ci-dessous).

Ces dernières années, la charge nette du compte s'était accrue puisqu'elle était passée de 56,5 millions francs en 1978 à 953 millions en 1980. Mais en 1982 le solde du compte est devenu excédentaire de 200 millions de francs. En 1983, on s'attend également à un excédent de ressources de 366 millions de francs. Mais il n'y a pas lieu de se réjouir de cette diminution puisqu'elle est due seulement à une opération de « débudgétisation ». En effet, c'est désormais la B.F.C.E. qui supporte la charge du financement des accords de consolidation en empruntant sur le marché financier, le Trésor assurant les bonifications d'intérêt.

Ainsi, les sommes inscrites au budget ne représentent plus que l'excédent résultant des accords de consolidation conclus avant le 1er janvier 1981.

**III.- LES PRETS DU TRESOR A DES ETATS ETRANGERS  
EN VUE DE FACILITER L'ACHAT DE BIENS D'EQUIPEMENT  
(compte 903-07)**

Ce compte spécial du Trésor retrace les prêts consentis par ce dernier en vue de faciliter l'achat par des pays en voie de développement de biens et services français.

En 1980, on a enregistré une forte progression des versements : 1.523,8 millions de francs contre 1.047,5 en 1979. Ces versements qui correspondent à 3,6 milliards de francs d'engagements ont permis de financer environ 11 milliards de commandes à l'industrie française.

En 1981, les versements effectués ont encore augmenté. Pour 1982, le montant des prêts est estimé à 3 milliards de francs, les remboursements à 373 millions. Le solde net du compte s'élève donc à 2.627 millions de francs (charge nette pour le Trésor). En 1983, les prêts atteindront 3.640 millions de francs, les remboursements 440 millions, soit un solde net de 3.200 millions à la charge du Trésor.

Les conditions auxquelles ces prêts sont consentis ont été progressivement améliorées :

- La durée des prêts a été augmentée ; aucun nouveau prêt d'une durée inférieure à 20 ans n'a été accordé en 1980. Pour les sept premiers mois de 1981, la plus courte durée a été de 22 ans.

- Les différés d'amortissement s'allongent également : la « fourchette » des périodes de carence ainsi accordées aux emprunteurs est, en 1980, de 3 à 13 ans ; en 1981, aucun différé d'amortissement inférieur à 5 ans n'a été consenti ;

- Les taux des prêts du Trésor ont également été réduits, en particulier pour les pays les plus pauvres. Pour la première fois, un taux de 2 % a été consenti à un pays (Bengla-Desh) ; le Soudan a, de son côté, bénéficié d'un taux de 2,5 % ;

- Enfin, pour améliorer davantage la qualité des financements offerts par nos protocoles, les taux de « mixage » ont été souvent relevés, si bien qu'en 1981 la part des prêts du Trésor dans les protocoles financiers signés n'a jamais été inférieure à 20 %.

Malgré ces améliorations, les crédits français présentent parfois des caractéristiques moins favorables que les aides consenties par d'autres pays. Ceci se trouve toutefois généralement compensé dans une très large mesure par le fait que, à la différence de la plupart des aides étrangères, nos prêts peuvent être utilisés dans des délais très réduits après la signature des protocoles financiers intergouvernementaux.

L'efficacité des prêts du Trésor au regard du développement des exportations françaises est évidente lorsqu'ils sont consentis à des pays qui ne sont pas des bénéficiaires réguliers de notre aide (comme les pays d'Amérique latine et les pays d'Afrique anglophones et lusophones) ; en effet, dans de tels cas, ces prêts sont affectés à des projets bien définis dont la réalisation serait, soit différée, soit confiée à la concurrence étrangère, si des financements privilégiés n'étaient pas fournis.

Cette contribution est plus diffuse mais demeure réelle dans le cas des pays qui bénéficient habituellement de notre aide comme le Maroc, la Tunisie et les pays du sous-continent indien : les protocoles financiers accordant des crédits mixés tendent alors, dans une certaine mesure, à devenir des lignes de crédits sur lesquelles ces pays tirent au fur et à mesure de leurs besoins. Mais il ne fait pas de doute que l'absence de ces crédits se traduirait par un volume nettement moins élevé d'exportations françaises dans ce pays. Enfin, pour certains pays dont la situation financière s'est gravement dégradée, ce qui exclut la poursuite d'un commerce normal, les prêts du Trésor constituent le seul moyen de maintenir un courant d'affaires dont l'exportation française pourra bénéficier ultérieurement : tel est le cas notamment de la Turquie, de l'Ouganda, du Zaïre et du Soudan.

Il convient toutefois de souligner que l'existence d'un prêt du Trésor ne dispense pas les exportateurs français de présenter des offres de prix compétitives : les bénéficiaires tendent en effet de plus en plus à apprécier sur un plan strictement technique et commercial, les mérites des différentes offres et ne prennent en considération le financement que dans un second temps : en ce sens, on peut considérer que les prêts du Trésor sont une condition très souvent nécessaire mais non suffisante au succès des exportateurs français concernés.

#### **IV.- LES PRETS A LA BFCE POUR LE FINANCEMENT D'ACHATS DE BIENS D'EQUIPEMENT PAR DES ACHETEURS ETRANGERS.**

L'inscription, en 1982, d'un solde net de 500 millions de francs à ce compte (n° 903-06) pouvait surprendre. En effet, à la suite d'une opération de débudgétisation, il avait été décidé que le refinancement des prêts à long terme à l'exportation (d'une durée supérieure à 7 ans) normalement assuré par la BFCE serait effectué par cet organisme non plus grâce à des prêts consentis par le Trésor mais par des emprunts directs sur le marché financier. L'Etat, pour sa part, devait couvrir, le cas échéant, la différence entre le taux du marché financier et le taux du refinancement.

Par suite, tout crédit avait disparu du compte en question dans le budget de 1981. Si un nouveau crédit de 500 millions de francs était réapparu dans le budget de 1982, c'est parce que le Trésor craignait que la BFCE ne puisse trouver sur le marché financier les sommes de plus en plus importantes dont elle aurait besoin pour financer ses opérations. Cette somme n'a plus de justification et disparaît du budget 1983.

**Au cours de sa séance du 30 octobre 1982, la Commission a procédé, sur le rapport de M. Tony Larue, rapporteur spécial, à l'examen des crédits pour 1983 du Commerce Extérieur.**

**La Commission a décidé, à la majorité, de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits du Commerce extérieur pour 1983.**